

AU VILLAGE

Entrée, enceinte et dépendances de la *villa* gallo-romaine

Fouilles d'urgence
(printemps 2019)



Fabien Maret
Olivier Paccolat

Novembre 2020

TABLE DES MATIÈRES

CARACTÉRISTIQUES	3
1. CIRCONSTANCES DE L'INTERVENTION	4
2. CONTEXTE ARCHÉOLOGIQUE	4
3. RÉSUMÉ DES DÉCOUVERTES DE 2019	5
4. DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION	5
5. SUBSTRAT NATUREL ET DYNAMIQUE SÉDIMENTAIRE	5
5.1 Le cône de déjection de La Greffaz	5
5.2 Un débordement de La Greffaz au cours de la période romaine ?	6
5.3 Débordement de La Greffaz après la période romaine	6
5.4 Endiguement de La Greffaz au 18 ^e siècle	6
6. PRÉSENTATION DES DÉCOUVERTES	7
6.1 Phase 1 (Second âge du Fer)	7
6.2 Phase 2 (1 ^{er} -3 ^e siècle ap. J.-C.)	8
6.3 Phase 3 (Antiquité tardive / haut Moyen Age)	16
6.4 Phase 4 (haut Moyen Age / Moyen Age)	16
6.5 Phase 5 (Epoque moderne)	16
6.6 Phase 6 (ère industrielle)	17
7. MOBILIER ARCHÉOLOGIQUE	17
8. UN PREMIER BILAN	18
9. BIBLIOGRAPHIE	19
ANNEXES	21
Liste des unités de terrain (UT)	22
Liste des relevés	31
Listes des ensembles archéologiques (Complexes (K))	32
Mobilier céramique: décompte et datation	33
RELEVÉS 1 À 16	34

Photo couverture : Au premier plan, le mur M188-189 conservé sur 2,20 m de haut. En arrière plan, le village.

CARACTÉRISTIQUES

Commune :	Vionnaz
Lieu-dit :	Au Village
District :	Monthey
Chantier :	Chantier RTB Corvaglia
Sigle :	VZV19
Coordonnées :	CNS 1284 : 2'558'609 / 1'128'909 ; altitude : environ 398 m.
Superficie explorée :	Environ 395 m ²
Parcelle :	No 343, 334
Objet :	Construction d'un immeuble d'habitation et démolition de bâtiments
Intervention :	En discontinu du 12 mars au 13 juin 2019 (20 jours)
Maître de l'ouvrage :	RTB Corvaglia
Coordination :	Office cantonal d'Archéologie (OCA)
Mandataire :	TERA Sàrl, Sion
Equipe :	Fabien Maret (archéologue responsable) ; Manuel Andereggen (archéologue) ; Paulo Semedo, Carlos Da Mota, Paulo Cravo, Nicola Nicevski (ouvriers).
Contexte :	<i>Villa</i> gallo-romaine de Vionnaz
Datation :	Époque romaine
Crédit des illustrations :	Dessins : M. de Morsier Moret Photographies : bureau TERA Sàrl, 1950 Sion, sauf indications contraires
Mise en page :	Carole Meylan (bureau TERA Sàrl)

3. RÉSUMÉ DES DÉCOUVERTES DE 2019

Cinq phases comprises entre le Second âge du Fer et le 20^e siècle ont été identifiées (**Tableau 1**)⁸. La phase la plus ancienne est représentée par une fosse datée au radiocarbone du 4^e-3^e siècle avant J.-C. (phase 1). Edifiés à l'époque romaine, un mur d'enceinte, une entrée monumentale ainsi que plusieurs bâtiments appartiennent à une *villa* gallo-romaine sur laquelle le village actuel de Vionnaz est construit (phases 2A à 2E). Son occupation semble se prolonger au cours de l'Antiquité tardive, voire jusqu'au haut Moyen Age (phase 3). Après la disparition de l'enceinte, certains bâtiments pourraient avoir perduré jusqu'au Moyen Age (phase 4). Durant l'Époque moderne, la zone est probablement dévolue à des activités agricoles ou pastorales (phase 5). Enfin, une maison est construite près du virage de la route Vionnaz-Torgon au cours de la première moitié du 20^e siècle (phase 6).

PHASES	DESCRIPTION	DATATION	
phase 6	Maison et garage (bâtiments B7 et B8)	Ere industrielle	20e siècle
phase 5	Prairies	Epoque moderne	
dépôts naturels ④ : bras de rivière			
dépôts naturels ③ : bras de rivière			
phase 4	Bâtiments B1 et B2	haut Moyen Age / Moyen Age	
phase 3	Enceinte II et bâtiments B1, B2, B5, B6	Entrée VI	Antiquité tardive / haut Moyen Age
phase 2E	Enceinte II et bâtiments B1, B2, B5, B6	Entrée V	Epoque romaine 1er-3e AD
phase 2D	Enceinte II et bâtiments B1, B2, B5	Entrée IV	
phase 2C	Enceinte II et bâtiments B1, B2, B4	Entrée III	
phase 2B	Enceinte II et bâtiment B4	Entrée II	
dépôts naturels ② : alluvions			
phase 2A	Enceinte I et bâtiment B3	Entrée I	
phase 1	Occupation diffuse	Second âge du Fer	4e-3e BC
dépôts naturels ① : alluvions			

Tableau 1 – Tableau synthétique des phases.

4. DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION

En raison de l'excavation en gradins planifiée par le maître d'œuvre, seule la zone comprenant l'entrée monumentale de la *villa* a fait l'objet d'une fouille en extension (**Relevé 1**). Les bâtiments B1, B2, B3, B4, B5 et B6 n'ont été explorés que très partiellement : soit ils se situent en dehors de l'emprise de la fouille (B1, B2 et B3)⁹, soit ils n'ont pas été impactés par la profondeur de l'excavation (bâtiments B4 et B5), soit ils ont déjà été dégagés par l'archéologie cantonale lors des sondages exploratoires effectués en janvier 2019¹⁰ (bâtiment B6).

5. SUBSTRAT NATUREL ET DYNAMIQUE SÉDIMENTAIRE

5.1 Le cône de déjection de La Greffaz

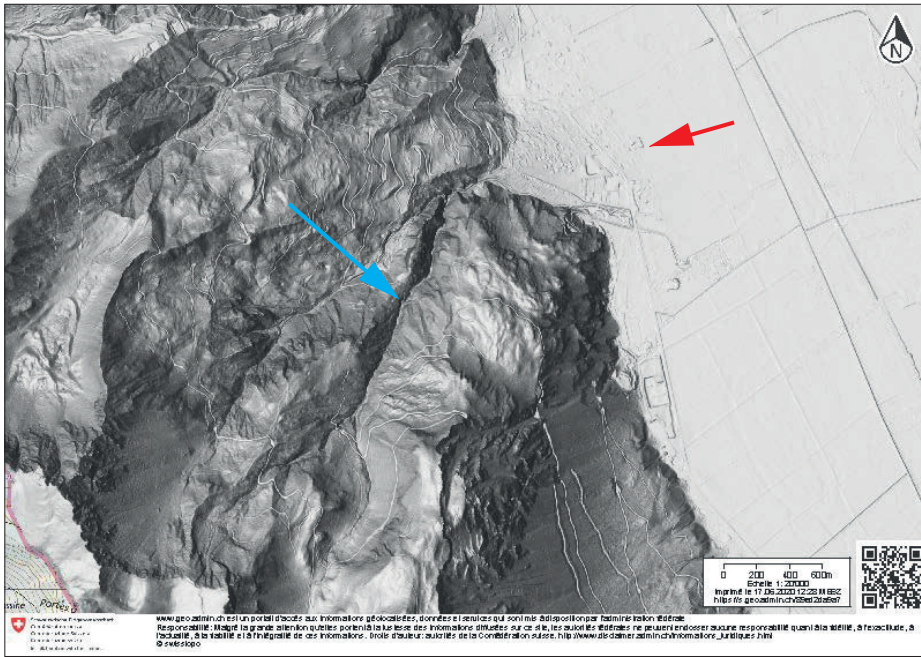
Le village de Vionnaz est construit sur le cône de déjection du torrent de La Greffaz (**Fig.2**)¹¹. La dynamique sédimentaire du secteur fouillé en 2019 est par conséquent tributaire des alluvions charriées par ce torrent (**Relevé 2**). Des alluvions fines et grossières forment le substrat naturel (dépôts naturels ①) sur lequel la première occupation du secteur a été observée (phase 1).

⁸ Seules les couches et les structures illustrées (plans et coupe) sont indiquées en caractère gras. Les illustrations (Figure) sont intégrées dans le texte. Les plans, les profils stg24 et 25 et le diagramme chrono-stratigraphique (Relevé) sont regroupés en fin de rapport dans les annexes.

⁹ Le bâtiment B3 se situe sous la route Vionnaz-Torgon ; le bâtiment B2 se situe à l'emplacement de la base de chantier dont l'aménagement n'a pas nécessité d'excavation mais uniquement l'enlèvement de l'humus ; enfin le bâtiment B3 est localisé sous une route longeant la parcelle au nord-est.

¹⁰ Rapport d'intervention, Office cantonal d'archéologie, Sion, 2019.

¹¹ A l'instar d'autres études (*Vallis Poenina* 1998 et *ELSIG* 2015), nous avons préféré conserver ici l'usage local de nommer ce torrent La Greffaz plutôt que le torrent de Greffe comme indiqué sur la carte nationale (Swisstopo, ressource en ligne).



Ces alluvions sont faites de pierres anguleuses petites et moyennes mêlées à du silt gris foncé et compact (**138**), de silts sableux légèrement gravillonneux, parfois argileux, grisâtres et compacts contenant quelques petites pierres (131, 132, **139**, 204) et de silt sableux verdâtre et compact, contenant des galets ainsi que du gravier (102). La surface du cône de déjection est irrégulière et forme à cet emplacement un épaulement d'origine probablement naturelle et dont on ignore l'étendue. Le terrain a d'abord été nivelé au moyen de remblais avant l'aménagement de l'enceinte et de l'entrée de la villa (phase 2A).

Fig.2 – Extrait de la carte swissALTI3D estompage du relief monodirectionnel (© Swisstopo). Le village de Vionnaz (flèche rouge) est construit sur le cône de déjection de La Greffaz. La flèche bleue indique le torrent de La Greffaz.

5.2 Un débordement de La Greffaz au cours de la période romaine ?

Intercalés entre les phases 2A et 2B, des dépôts naturels pourraient avoir été charriés lors d'un débordement de La Greffaz pendant la période romaine (dépôts naturels **2**) (**Relevé 3**). Ils sont localisés dans la partie sud-est de la fouille, dans une zone comprise entre l'entrée et le bâtiment B2. Le bras de rivière, qui n'a pas été repéré dans la zone explorée, doit probablement être recherché plus au sud-est. Ces dépôts sont constitués de silt sableux, gravillonneux ou argileux, de sable, de gravillons ou de graviers (66, 71), parfois en alternance (204), d'une dureté variable et d'une couleur grisâtre à brunâtre. Ils contiennent des pierres diverses (95), plus rarement des nodules de mortier (**142**) ou des traces d'oxydation ocre (66).

On ignore si, au cours de la période romaine, La Greffaz a fait l'objet d'un endiguement. On peut supposer que les dégâts régulièrement provoqués par le torrent sur le cône de déjection ont conduit les propriétaires de la villa à se prémunir contre de telles catastrophes. Quoiqu'il en soit, plus aucun dépôt d'origine torrentiel n'est constaté au cours de l'Antiquité, après la reconstruction de l'enceinte (phase 2B).

5.3 Débordement de La Greffaz après la période romaine

Au cours de la phase 4, un bras de La Greffaz, dont seul le bord oriental a été observé (**073**), charrie une importante quantité d'alluvions (**201**) (dépôts naturels **3**). Constituées d'une alternance de silts, de sables et de graviers, leur puissance atteint 1 m contre l'angle nord du bâtiment B1. Cet événement pourrait avoir eu lieu au cours du haut Moyen Age ou du Moyen Age. Il est en effet antérieur à la démolition du bâtiment B1, probablement utilisé bien après la période romaine.

5.4 Endiguement de La Greffaz au 18^e siècle

Les débordements de La Greffaz affectent à nouveau le secteur après la période antique (dépôts naturels **4**). Deux bras de rivière (**42** et **149**) ravagent une partie du cône de déjection de Vionnaz et arrachent les ruines romaines jusqu'aux fondations (**M17**). Ils sont antérieurs à la première moitié du 18^e siècle, car en 1741, afin de protéger Vionnaz, la Diète valaisanne décide la construction, au sud du village, d'une imposante digue aux murs maçonnés, prolongée en 1743 et 1760¹².

¹² ELSIG 2015, pp.131-132.

6. PRÉSENTATION DES DÉCOUVERTES

Au total, six phases ont été observées (**Relevé 2 et 5**). La plus ancienne d'entre elles est datée du Second âge du Fer (phase 1). Un mur d'enceinte ainsi que plusieurs bâtiments d'époque romaine forment l'occupation principale (phase 2) (**Fig.3 et Fig.4**). Le domaine semble toujours exploité durant l'Antiquité tardive, voire au haut Moyen Age (phase 3). Certains bâtiments pourraient même avoir perduré au-delà (phase 4). Au cours de l'Époque moderne, cette partie du cône de déjection semble avoir été dévolue à des activités agricoles et pastorales (phase 5). Au début du 20^e siècle, une maison est construite en bordure de la route Vionnaz-Torgon (phase 6).



Fig.3 – Vue générale des vestiges en cours de fouille. Vue en direction du sud-est. Au premier plan, le bâtiment B5.



Fig.4 – Vue générale des vestiges en cours de fouille. Vue en direction du nord.

6.1 Phase 1 (Second âge du Fer)

L'unique structure antérieure à la construction de l'enceinte et des bâtiments romains est une fosse de forme plus ou moins circulaire, d'un diamètre d'environ 1,00 m et au creusement irrégulier atteignant une profondeur de 0,65 m (**126**) (**Relevé 6**). Le fond de la fosse est comblé par une couche charbonneuse, mélangée à des graviers, du silt gris foncé et à du sable (**127**) (**Fig.5**)¹³. Elle a livré un seul ossement faunique (K026), daté au radiocarbone du Second âge du Fer¹⁴. Cette couche contient également des petits galets dont la couleur blanchâtre pourrait résulter de l'action du feu. La fonction de la fosse reste difficile à préciser : s'agit-il d'un foyer en fosse ou d'une fosse dépotoir ? On ignore s'il s'agit d'une structure isolée ou liée à un habitat proche.

La fosse a été excavée dans des alluvions fines faites de silt sableux et gravillonneux, gris brun, compact (**132**). La présence dans cette couche de petits nodules de mortier provient probablement d'une contamination du terrain naturel (dépôts naturels **1**), sur lequel les travaux de nivellement du secteur pour la construction de l'entrée II ont été réalisés à la période romaine (phase 2A).



Fig.5 – Fond de la fosse **126** (phase 1). Vue en direction du nord-est.

¹³ Un échantillon de sédiment a été effectué dans cette couche. Le tamisage des sédiments par l'Office cantonal d'archéologie est en cours.

¹⁴ Poz-128353 2250 +/- 30 BP, 392 BC - 204 BC (cal.2 sigma).

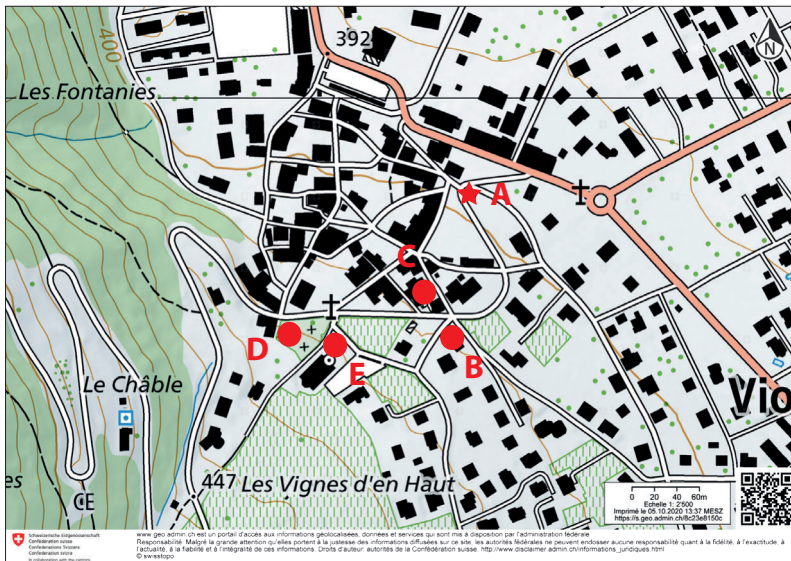


Fig.6 – Découvertes archéologiques dans le village de Vionnaz. A) Fouilles de 2019. B) Bâtiment découvert en 1851. C) Autel dédié à Jupiter. D) Ancienne église. E) Emplacement supposé de la tour du prêtre de Lutry. Extrait de la carte nationale (© Swisstopo).

6.2 Phase 2 (1^{er}–3^e siècle ap. J.-C.)

La villa gallo-romaine de Vionnaz

En 1851, un bâtiment équipé de thermes est découvert au nord-ouest de la cure de Vionnaz, à l'est de l'ancienne église (**Fig.6**). Il s'agit vraisemblablement d'une partie de la villa gallo-romaine sur laquelle est construit le village de Vionnaz. Des fouilles y sont conduites en 1851, puis à nouveau en 1882. Hormis un croquis de 1851, aucun plan exact n'est conservé (**Fig.7**)¹⁵. Découverte anciennement dans le village, une clé ornée d'une panthère dévorant une tête d'antilope doit sans aucun doute être mise en relation avec la villa gallo-romaine (**Fig.8**)¹⁶. Un autel dédié à Jupiter par *Titus Vinelius Amandus* est également mis au jour en 1900 dans les fondations d'une grange (**Fig.9**)¹⁷. La date précise de construction de la villa et la durée de son occupation demeurent inconnues.

Bien qu'il n'existe pas de liens structurels directs entre le bâtiment équipé de thermes mis au jour en 1851 à l'est de l'ancienne église et les fouilles de 2019, localisées à moins de 150 m au nord, tout porte à croire que l'enceinte, l'entrée monumentale et les bâtiments découverts en 2019 appartiennent à la même propriété.

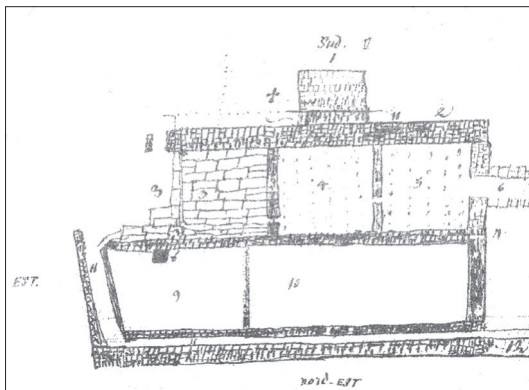


Fig.7 – Croquis réalisé par le chanoine E. Giroud en 1851 représentant l'un des corps de bâtiment de la villa de Vionnaz (illustration reproduite initialement dans *Vallis Poenina* 1998, p.151).



Fig.8 – Détail d'une clé en bronze découverte anciennement à Vionnaz (illustration reproduite initialement dans *Vallis Poenina* 1998, p.225).



Fig.9 – Autel consacré à Jupiter par *Titus Vinelius Amandus* (illustration reproduite initialement dans *Vallis Poenina* 1998, p.152).

6.2.1 Phase 2A

Une enceinte entourant le domaine est édiflée vraisemblablement dans le courant du 1^{er} siècle de notre ère (**Relevé 7**). Le mur d'enceinte est pourvu d'une entrée et d'un bâtiment, peut-être une porterie, situé à l'extérieur du périmètre (bâtiment B3).

¹⁵ *Vallis Poenina* 1998, pp.151-152 ; carte archéologique, fiche 336.

¹⁶ *Vallis Poenina* 1998, pp.151-152.

¹⁷ *Vallis Poenina* 1998, pp.151-152 ; carte archéologique, fiche 334.

Enceinte et entrée du domaine

L'emplacement de l'entrée et de l'enceinte, du moins sur une partie de son tronçon, a été nivelé au moyen de plusieurs remblais¹⁸. Le rare mobilier archéologique n'autorise qu'une datation très large au cours du 1^{er} siècle de notre ère¹⁹. Il est à noter qu'une tesselle de mosaïque a été récoltée dans le remblai 98 (K031-1). Des nodules de mortier et quelques fragments de tuile ont également été observés dans le remblai 104. Ces indices signalent probablement une occupation romaine antérieure à l'édification de la première enceinte. Il est donc possible que la *villa* ne soit initialement pas entourée par une enceinte ou du moins ne l'était pas dans le secteur fouillé en 2019. Cette hypothèse est renforcée par la présence dans le bâtiment B4 (phase 2B) de céramique résiduelle datant de la fin de l'âge du Fer et de la période augustéenne (couche 115, K024).

Un tronçon rectiligne du mur d'enceinte **M118**, orienté nord-ouest sud-est, est observé sur une longueur de 15 m. Le mur **M118** présente une fondation large de 0,60 m à 0,70 m. L'élévation, dont on ignore la hauteur, n'est plus conservée. Bien que l'enceinte serve à délimiter le domaine et à le protéger, elle lui confère surtout une forte valeur symbolique de puissance et de richesse. Aucune limite antérieure à la construction du premier mur d'enceinte **M118** n'a été observée.

La succession au même emplacement des accès aménagés au cours de la phase 2, ainsi que la présence probable d'une porterie (bâtiment B3) confortent l'idée que la première enceinte disposait déjà d'une entrée (entrée I). Néanmoins, son emplacement demeure supposé et le système de porte qui l'équipait inconnu.

Le bâtiment B3

Le bâtiment B3 est construit à l'extérieur de l'enceinte et s'appuie contre le mur **M17**, en limite nord-est de la fouille (**Fig.10**). Seul son sol en mortier **121**, aménagé sur un radier de pierres (**120**) repéré sur une longueur d'environ 8 m le long du parement nord-est du mur d'enceinte



Fig.10 – Du bâtiment B3, seul un lambeau de sol en mortier (flèche rouge) a pu être dégagé (**121**).

¹⁸ Remblais 98, 104, 108, 128, 140, 143.

¹⁹ Couche 98.

M118, matérialise l'édifice de plan inconnu. Au cours de l'occupation du bâtiment B3, le sol en mortier **121** sera remplacé par un sol en terre (**122**, **135**). Sa proximité avec un accès éventuel en fait peut-être une porterie. Le chemin d'accès au domaine n'a pas été observé²⁰.

Destruction de la première enceinte

Il est possible qu'un débordement de La Greffaz (dépôts naturels **2**, chapitre 5) ait provoqué l'effondrement d'une partie de l'enceinte **M118** dont les tronçons trop endommagés, sont peut-être abattus. Cette destruction entraîne également la disparition du bâtiment B3. La date de la catastrophe naturelle n'est pas précisément déterminée.

6.2.2 Phase 2B

Après l'effondrement de la première enceinte, un nouveau mur comprenant une entrée est reconstruit (entrée II). Édifié en matériaux légers, le bâtiment B4 est érigé près de l'entrée (**Relevé 8**).

Reconstruction du mur d'enceinte

Après la destruction d'une partie du mur d'enceinte **M118**, le mur effondré (**94**) est partiellement récupéré. Les parpaings du parement sud-ouest sont prélevés, sans doute pour la construction du nouveau mur d'enceinte **M17**, tandis que les pierres du parement nord-est sont volontairement laissées sur place. Ce travail est sans doute destiné à compenser la surélévation du sol (jusqu'à 0,60 m) provoquée par le charriage de sédiments dû au torrent de La Greffaz (dépôts naturels **2**). Le mobilier céramique récolté dans les remblais de nivellement n'offre qu'une datation très large comprise entre 50 et 100 apr. J.-C.²¹ La reconstruction de l'enceinte peut ainsi être située entre la fin du 1^{er} et le début du 2^e siècle de notre ère.

Le mur d'enceinte est reconstruit (**M17**) suivant le même tracé que le mur **M118**. Ses fondations ont une épaisseur d'environ 0,80 m et la base de l'élévation une épaisseur de 0,50 à 0,60 m. Une nouvelle entrée est aménagée (entrée II). Ses piédroits ne sont pas conservés, mais il subsiste, dans les fondations du mur **M17**, les négatifs de ses montants en bois (**100**, **166**) (**Fig.11**)²². Large de près de 2,80 m, elle comportait une porte à deux vantaux²³.



Fig.11 – Le négatif du montant en bois de l'entrée II dans le mur M17 (**166**).



Fig.12 – Un sondage ouvert dans l'angle ouest du bâtiment maçonné B5 a révélé la présence de solins continus en pierres sèches supportant des parois en matériaux légers (bâtiment B4). Vue en direction du sud-est.

²⁰ L. Blondel a postulé l'existence d'une route antique sur la rive gauche du Rhône dans le Chablais valaisan (BLONDEL 1955, p.43). Le « Grand Chemin Royal », attesté en 1775 (ELSIG 2015, p.130), a-t-il repris le tracé d'une route médiévale, voire antique ?

²¹ Remblais 1 (K001) et 46 (K011).

²² Ils sont de section circulaire et d'un diamètre de 0,40 m. Dans le cas du négatif du piédroit en bois sud-est de l'entrée (**166**), le mortier de la maçonnerie est venu mouler le montant en bois. Le négatif **166** est profond de 0,60 m.

²³ Avec ouverture des vantaux à l'intérieur de l'enceinte, comme cela sera le cas pour les entrées suivantes. Par ailleurs, on ne connaît ni la hauteur de la nouvelle enceinte ni celle de la porte.

L'absence de niveaux de circulation recouvrant le sommet des fondations du mur **M17** ainsi que la continuité de la maçonnerie au niveau de l'entrée implique un seuil en bois encastré dans les montants **100** et **166**.

Le bâtiment B4

Les solins continus en pierres sèches **117** et **163** supportant des parois en matériaux légers forment l'angle sud-est du bâtiment B4 (**Fig.12**). L'altitude du niveau de construction du bâtiment concorde avec celle du mur d'enceinte **M17**. Les couches d'occupation et de piétinement ont livré de la céramique datée entre 50 et 100 de notre ère²⁴. L'édifice comprend également une fosse à la fonction indéterminée (**161**). Le solin **117** ne se prolonge pas jusqu'au mur d'enceinte²⁵. Probablement de petites dimensions, il peut s'agir d'une des dépendances de la *villa* ou de la porterie remplaçant le bâtiment B3.

6.2.3 Phase 2C

La phase 2C voit la construction des bâtiments maçonnés B1 et B2 ainsi que la modification de l'entrée (**Relevé 9**). Le bâtiment B4 pourrait encore subsister au cours de cette phase.

Modification de l'entrée

Seul le côté nord-ouest de la nouvelle entrée est conservé (entrée III). Les montants en bois de la phase précédente sont retirés et leur emplacement dans la fondation du mur **M17** comblé (89, 90, 99, 214). Le piédroit nord-ouest de l'entrée est démonté et remplacé par une nouvelle maçonnerie, le mur **M20** (**Fig.13**). Comportant des fragments de tuile, sa maçonnerie présente du côté de l'entrée un angle arrondi et un soubassement en pierres sèche aménagé (**83**) pour un nouveau seuil en bois (**215**). Le seuil **83** semble prolongé au nord-est par une chape de mortier, dont il ne subsiste que de rares lambeaux (88, **93**). L'élévation de **M20** vient s'appuyer contre le montant de porte en bois (**106**), large d'environ 0,25 m et dont la maçonnerie a gardé la trace. Par symétrie, un piédroit maçonné arrondi (**211**) et un montant de porte en bois (**106**) sont restitués au sud-est de l'entrée, dont la largeur atteint alors 4 m. Les montants en bois sont fixés aux piédroits maçonnés sans que le dispositif ne soit connu. Peu abondant, le mobilier archéologique récolté dans les remblais d'installation de la nouvelle entrée ne permet pas de dater avec exactitude son aménagement.

Le bâtiment B1

Lors de l'installation de la base de chantier et d'une grue au sud-est de la fouille, l'excavation de l'humus a mis au jour l'angle nord du bâtiment B1, formé par les murs **M196** et **M197** (**Fig.14**). Situé en dehors de la zone impactée, le bâtiment n'a pas été fouillé.



Fig.13 – Détail des murs **M14**, **M17** et **M20**. Le mur **M20** (entrée III) présente un angle arrondi. Vue en direction du nord-ouest.



Fig.14 – L'angle nord du bâtiment B1 est conservé sur une hauteur de 2,20 m. Vue en direction du sud.

²⁴ Couches 110 à 114, 116, 119, 158 à 160. Les couches 114 et 158 ont livré de la céramique.

²⁵ Relevé stg22.

L'élévation des murs **M196** et **M197** est conservée sur une hauteur atteignant 2,20 m²⁶. Il n'existe pas de liens structurels directs entre le bâtiment B1 et l'enceinte, située à 11,50 m au nord. Proche de celle de la seconde enceinte, l'altitude du ressaut de fondation indique que le bâtiment est contemporain ou postérieur au mur d'enceinte **M17**. Il pourrait appartenir aux dépendances de la *villa*.



Fig.15 – La façade sud-est du bâtiment B2 est conservée sur une hauteur de 2,20 m. Vue en direction du nord-ouest.

Le bâtiment B2

Lors de la démolition du bâtiment B7, construit au début du 20^e siècle (phase 6), sa cave s'est partiellement effondrée en révélant les murs **M188-M189**. Il s'agit probablement du mur de façade d'un bâtiment (bâtiment B2) et non de la suite de l'enceinte²⁷. La façade sud-est (**M188-M189**), observée sur une longueur minimale de 5 m, est conservée en élévation sur une hauteur de 2,20 m (**Fig.15, 16**)²⁸. Il n'existe pas de liens structurels directs entre le bâtiment B2 et le mur d'enceinte **M17**. Néanmoins, en raison de l'altitude du ressaut de fondations du mur **M188**, le bâtiment B2 ne peut être antérieur à la seconde enceinte. Le bâtiment semble se développer en direction du nord-ouest, sous l'actuelle route Vionnaz-Torgon et pourrait s'adosser à l'enceinte.

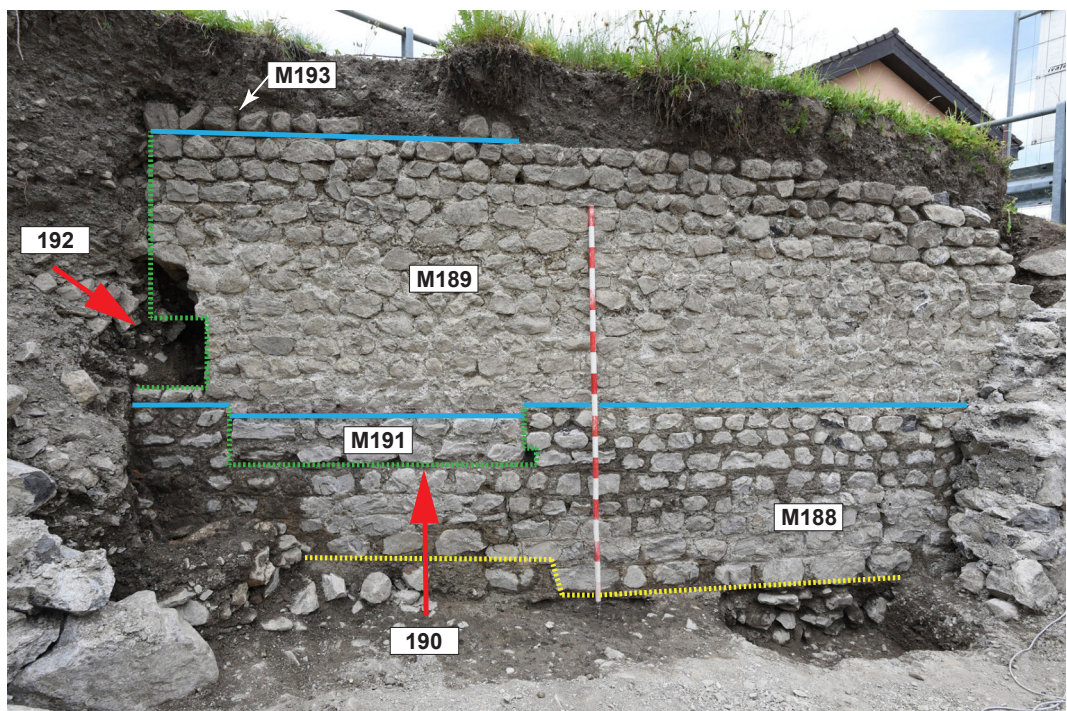


Fig.16 – Détail de la façade sud-est du bâtiment B2. Vue en direction du nord-ouest.

Le mur **M188** est percé d'une entrée (**190**), large de 1,35 m. Elle disposait d'un seuil épais de 0,10 m encastré dans la maçonnerie et récupéré par la suite. Localisé au sud-est du mur **M188**, un remblai (195) a, selon toute vraisemblance, servi au nivellement de l'espace situé devant l'entrée **190** afin de compenser la légère pente du terrain. On ignore si ce remblai se

²⁶ A la fin de l'intervention archéologique, ces murs ont été recouverts d'un géotextile, puis d'une couche de terre, avant l'installation de la base de chantier.

²⁷ De nombreuses différences dans les maçonneries (mortier, épaisseur, largeur d'entrée et finition – les joints ont été marqués au fer seulement pour le bâtiment B2 –) opposent les maçonneries du bâtiment B2 et celles de l'enceinte.

²⁸ L'Office cantonal d'archéologie a été averti de l'état de conservation remarquable des murs et du souhait du promoteur de les mettre en valeur dans le nouvel aménagement de la parcelle.

poursuivait jusqu'au mur d'enceinte. Plus tard, l'entrée **191** est condamnée et murée (**M191**), sans que l'on n'en connaisse la raison.

6.2.4 Phase 2D

Une nouvelle entrée est aménagée. Le bâtiment B4 est démantelé et remplacé par le bâtiment B5. Le bâtiment B2 est entièrement rénové, tandis que le bâtiment B1 ne subit pas de modifications (**Relevé 10**). L'absence de mobilier archéologique ne permet pas de proposer une datation des phases 2D et 2E.

Modification de l'entrée

Les aménagements de l'entrée III sont remblayés²⁹ avant la construction d'une nouvelle entrée (entrée IV). Celle-ci est flanquée au sud-est par le mur **M14**, d'une longueur d'un peu plus de 3,20 m, qui se termine au sud-ouest par un piédroit. Au nord-ouest, le nouveau bâtiment B5 flanque l'entrée IV. Un soubassement maçonné (**28**), construit de biais entre les murs **M13** (bâtiment B5) et **M14** est destiné à recevoir les montants de porte et les seuils en bois. Dans la maçonnerie **28**, deux négatifs de montants en bois (**207**, **208**) sont distants d'un peu moins de 1,20 m (**Fig.17-18**). Par symétrie, il faut en restituer un troisième au sud-est, près du mur **M14** (**217**)³⁰. L'entrée est ainsi transformée en portail à deux portes et pilier central en bois³¹. Une couche fait de silt argileux, gris brun, compact, contenant des clous de charpente (15), recouvre en partie la maçonnerie **28** et pourrait résulter de la décomposition des seuils en bois. L'espace compris entre le mur **M13** et le négatif du montant en bois **207** est vraisemblablement fermé à l'aide d'une paroi en matériaux légers. Le portail est ainsi décalé vers le sud-est et, particularité plutôt rare, disposé de biais. On ignore les raisons exactes qui ont poussé les constructeurs à le disposer de la sorte, car, *a priori*, rien n'empêchait de construire le nouveau portail perpendiculairement aux murs **M13** et **M14**. Destinées au passage des piétons, cette disposition originale sera, malgré les réfections, conservée par la suite.

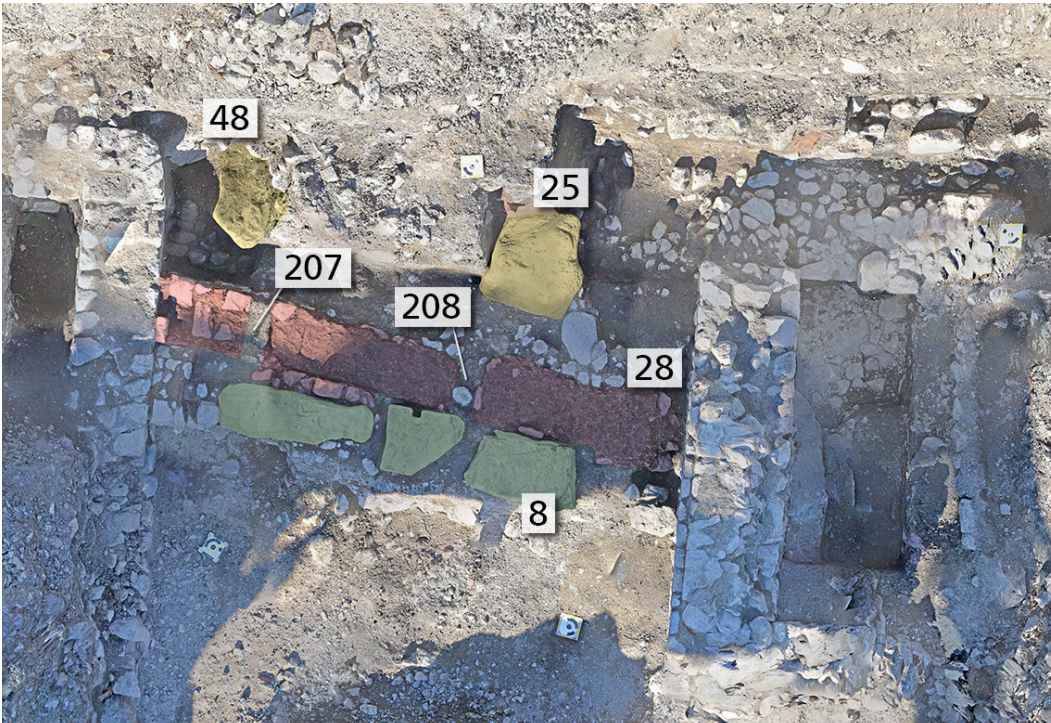


Fig.17 – L'entrée IV est constituée d'un soubassement maçonné (**28**) destiné à supporter un portail en bois à deux portes (phase 2D). Les montants en bois du portail étaient encastrés dans les encoches **207** et **208**. Les dalles juxtaposées **8** forment le soubassement pour le seuil en bois de l'entrée V (phase 2E). Au cours de la phase 3, l'entrée est réaménagée au moyen des blocs **25** et **48** destinés à supporter un seuil en bois (entrée VI). Vue zénithale.

²⁹ Remblais 84 à 87, 91 et 92.

³⁰ Les traces de ce négatif semblent avoir disparu en raison du mauvais état de conservation de cette partie de la maçonnerie **28**.

³¹ Le négatif **208** correspondrait selon cette hypothèse au pilier central.



Fig.18 – Détail des entrées IV (phase 2D) à VI (phase 3). Vue en direction du sud-est.

Le bâtiment B2

Le bâtiment B2 est entièrement rénové. La façade sud-est du bâtiment (**M188**) est presque entièrement démantelée (il ne subsiste que 0,90 m d'élévation), avant d'être remplacée par la maçonnerie **M189**. L'entrée **192** est aménagée dans le mur **M189**. Un épais seuil en bois (0,30 m), récupéré par la suite y est encastré. Le piédroit de la maçonnerie indique également la présence d'un montant de porte en bois. On ignore les raisons qui ont conduit à la rénovation du bâtiment B2. La présence d'une fissure large de 1 à 3 cm dans la maçonnerie **M118**, visible en parement, pourrait indiquer qu'une partie du mur n'offrait plus une stabilité suffisante et nécessitait une reconstruction.

Le bâtiment B5

Le bâtiment en matériaux légers B4 est démantelé, puis son emplacement remblayé (125, 182, 185). Le nouveau bâtiment B5, adossé au mur d'enceinte **M17**, est construit en maçonneries liées au mortier (**M13**, **M164** et **M165**) (Fig.19). Il présente un plan parfaitement carré de 9 m par 9 m (dimensions intérieures). La partie médiane de la façade sud-ouest, où la maçonnerie **M165** n'est pas continue pourrait correspondre à l'emplacement d'une porte (**216**). Les murs ont une épaisseur d'environ 0,60 m. L'agencement intérieur est difficile à préciser en raison des destructions occasionnées par le bras de rivière **62** (dépôts naturels **4**). L'édifice est pourvu d'un sol en graviers (**183**) et comprend une base maçonnée



Fig.19 – Vue générale du bâtiment B5 en cours de fouilles. Vue en direction de l'est.

est difficile à préciser en raison des destructions occasionnées par le bras de rivière **62** (dépôts naturels **4**). L'édifice est pourvu d'un sol en graviers (**183**) et comprend une base maçonnée

181 qui pourrait servir de support à une cloison en matériaux légers³². L'intérieur du bâtiment sera par la suite remblayé (174). On ignore si le remblai 174 a servi de sol en terre ou s'il était recouvert par un dallage ou un plancher récupéré lors de l'abandon du bâtiment.

6.2.5 Phase 2E

L'entrée dans l'enceinte est réaménagée. Le portail à deux portes est remplacé par une porte à deux vantaux. L'entrée est flanquée d'un petit édifice qui pourrait avoir servi de porterie (**Relevé 11**).

Agencement de l'entrée V

Après la récupération des montants en bois de l'entrée IV, la maçonnerie **28** est remblayée (9), avant l'installation de trois grandes pierres plates de tailles décimétriques (**8**). L'espace compris entre la maçonnerie **28** et les blocs **8** est comblé par des petites pierres (30). Une encoche quadrangulaire est observée sur le côté nord-est du bloc médian (K021-01)³³. Disposés horizontalement, ils sont aménagés une dizaine de centimètres au-dessus de la maçonnerie **28**.

Les seuils en bois équipant l'entrée IV sont laissés en place, sans doute en raison de leur mauvais état de conservation³⁴. Les blocs formant l'empierrement **8**, non jointifs, servent sans doute à supporter un seuil en bois. Les montants en bois de la porte reposent sur deux bases empierrées aménagées dans le remblai 9, l'une près du mur **M13 (40)**, l'autre, près du mur **M14 (4)**. Il ne subsiste qu'une partie du négatif du montant en bois sud-est (**6**), peut-être de section carrée (environ 0,40 m sur 0,40 m). Par symétrie avec le négatif **6**, un négatif similaire est restitué sur la base **040 (209)**.

L'encoche que présente le bloc médian de l'empierrement **8** (K021-01) devait sans doute prolonger une encoche aménagée dans le seuil en bois lui-même. Elle fait partie d'un système de fermeture au moyen d'un verrou et révèle une porte à deux vantaux, d'une largeur totale de 3,20 m.

Le bâtiment B6

La maçonnerie **M16** est édifée perpendiculairement au mur **M14** dans le but d'aménager le bâtiment B6, de petite dimension (**Fig.20**). Sa façade sud-est a probablement été emportée par les bras de La Greffaz **73** ou **149** (dépôts naturels **3** ou **4**). Comme il ne se poursuit manifestement pas vers le sud-est, il s'agit probablement d'un bâtiment de plan carré d'environ 2,60 m par 2,60 m (dimensions intérieures). Aucune entrée n'est conservée. Une fonction de porterie peut être envisagée.



Fig.20 – Au premier plan, le bâtiment B6 adossé contre l'enceinte **M17**. Vue en direction de l'ouest. A l'arrière-plan, le bâtiment B5.

³² L'emplacement de cette base constitue également un indice pour situer l'entrée dans la partie médiane du mur **M165**.

³³ Dimensions : 0,06 m sur 0,08 m.

³⁴ La couche 15 correspond à la décomposition des pièces en bois. Elle est recouverte par la démolition 22 (phase 3).

6.3 Phase 3 (Antiquité tardive / haut Moyen Age)

Les bâtiments B1, B2, B5 et B6 perdurent au cours de cette nouvelle phase. L'entrée est réaménagée de manière fruste avant la destruction de l'enceinte (**Relevé 12**). Bien qu'on ne dispose d'aucun indice pour dater ces travaux, une occupation au cours de l'Antiquité tardive, voire au haut Moyen Age est provisoirement avancée.

Modification de l'entrée

Après la mise en place de nouveaux remblais (74, 75), deux pierres (**25** et **48**) de taille décimétrique sont disposées à plat au nord-est de la maçonnerie **28**. On ignore si elles sont destinées à soutenir un seuil ou les montants en bois de la porte (entrée VI). Cette dernière adopte la même orientation de biais que les ouvrages précédents (**8** et **28**).

Démolition de l'enceinte

A une période qui ne peut être précisée, le mur d'enceinte s'effondre ou est abattu (**18**, 41, 124). Les raisons de sa disparition restent énigmatiques : mur endommagé ou en mauvais état ; modification des limites parcellaires. La destruction de l'enceinte a certainement provoqué l'abandon et le démantèlement des bâtiments adossés B5 (36, 37, 177) et B6 (22, 39).

6.4 Phase 4 (haut Moyen Age / Moyen Age)

Après la disparition de l'enceinte, les bâtiments B1 et B2 sont vraisemblablement réaffectés (**Relevé 13**). On ne dispose pas de mobilier pour dater la phase 4. L'hypothèse d'une datation au cours du haut Moyen Age ou du Moyen Age est actuellement retenue.

Une réaffectation des bâtiments B1 et B2 ?

Il est impossible de savoir si le domaine de Vionnaz a subsisté en totalité ou en partie au cours de la phase 4. L'ancienne délimitation du domaine, matérialisée par le mur **M17** jusqu'à la fin de la phase 3, disparaît. Une partie des pierres du mur effondré n'ont pas été récupérées. Des remblais sont mis en place afin de niveler le tracé de l'ancienne enceinte³⁵.

L'état de conservation remarquable des bâtiments B1 et B2 est susceptible d'indiquer qu'ils ne sont pas démantelés. La présence d'une fosse à chaux (**123**) à proximité du bâtiment B1 ainsi que la maçonnerie en pierres sèches **M193**, agencée sur l'arase du mur **M189** du bâtiment B2, témoignent peut-être de travaux de réparation ou de réaffectation. Ces constructions pourraient avoir servi de bâtiments agricoles³⁶.

C'est probablement au cours de la phase 4 qu'un débordement de La Greffaz ravage cette partie du cône de déjection (dépôts naturels **3**). Après cet événement, les murs du bâtiment B1 sont abattus ou s'effondrent sur les alluvions charriées par le torrent (198, 205). Cet édifice ne semble ensuite pas reconstruit. Au vu de la succession des débordements de La Greffaz (dépôts naturels **3** et **4**) (**Relevé 14**), il est possible que le bâtiment B2 soit lui aussi endommagé, voire abandonné lors de l'une de ces catastrophes naturelles.

6.5 Phase 5 (Epoque moderne)

Hormis plusieurs fosses de fonction indéterminée (**26**, **31**, **54** et **153**), une fosse à chaux (**206**) et le mur en pierres sèches **M187**, seules des couches correspondant peut-être à d'anciens prés sont observées (**Relevé 15**). Le mur **M187** pourrait correspondre à une terrasse agricole. Cette situation semble perdurer jusqu'à la fin du 18^e siècle. En effet, le cadastre de 1775 montre à cet emplacement une zone largement dépourvue de toute construction³⁷. L'un des

³⁵ Remblais 35, 64, 65, 79, 80, 146, 147, 170, 172, 173, 212.

³⁶ Un plan de cadastre de 1775 (ELSIG 2015, p.130) indique entre l'ancienne église et le « Grand Chemin Royal », dont le tracé est repris par la route cantonale actuelle, de vastes parcelles exemptes de constructions. C'est précisément dans ce secteur que les vestiges de *villa* gallo-romaine ont été découverts et que les fouilles de 2019 ont eu lieu. Les limites antiques de la *villa* et du domaine gallo-romain ont-ils laissé des traces dans le cadastre du 18^e siècle ?

³⁷ ELSIG 2015, p.130.

complements de la fosse **54** a livré de la céramique datant des 15^e-17^e siècles³⁸. Une datation au cours de l'Époque moderne, voire dès la fin du Moyen Âge peut ainsi être envisagée.

6.6 Phase 6 (ère industrielle)

Au début du 20^e siècle, une maison d'habitation (bâtiment B7), aux maçonneries liées au ciment, est construite à proximité du virage de la route Vionnaz-Torgon (**Relevé 15**). Cette maison ne figure pas encore sur une photographie prise vers 1905 (**Fig.21**)³⁹. Le mur occidental de la cave est adossé contre le mur romain du bâtiment B2. Au cours de la première moitié du 20^e siècle, un jardin avec sans doute des cabanes, ainsi qu'un garage (bâtiment B8) sont aménagés à proximité⁴⁰. En 2019, la maison est détruite au début des travaux pour la construction d'un immeuble.

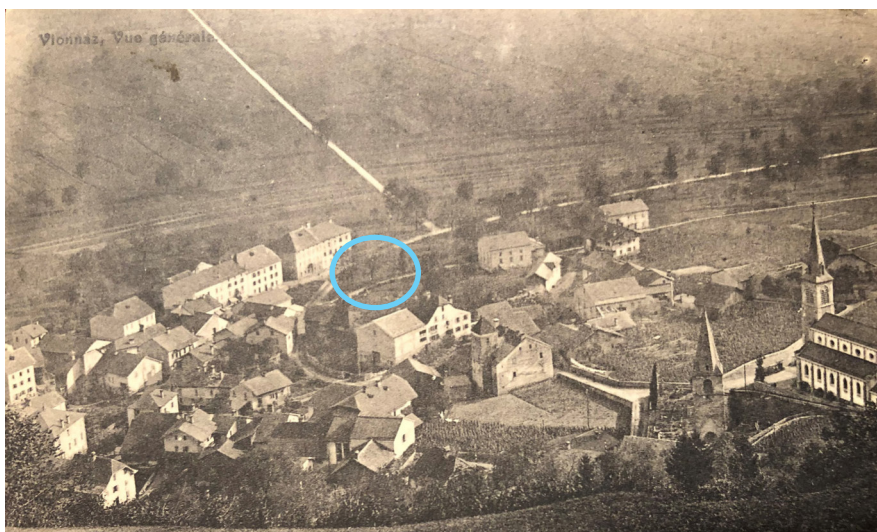


Fig.21 – Vionnaz, vers 1905 (photographe inconnu). Vue en direction du nord-est. Document non crédité transmis par M. M. Trisconi, Association des Témoins du Passé, Vionnaz. Le cercle bleu indique la zone de fouille.

7. MOBILIER ARCHÉOLOGIQUE

Le mobilier archéologique découvert est peu abondant. Hormis la céramique, l'étude du mobilier reste à faire (métal, faune, verre, lithique et tabletterie). Seul un contrepoids de balance d'époque romaine a fait l'objet d'une restauration (K036-001).

Un contrepoids de balance

Un contrepoids de balance en bronze et lesté de plomb, d'une hauteur d'environ 15 centimètres, a été découvert lors des travaux préliminaires effectués par l'Office cantonal d'archéologie en janvier 2019 (K0036-001). Il n'est malheureusement pas possible d'attribuer avec certitude cet objet à l'une des couches observées plus tard lors de la fouille⁴¹. Il comporte deux personnages dos-à-dos surmontés par un anneau de préhension (**Fig. 22 et 23**). Ils sont imberbes et revêtus probablement de la toge prétexte que portent habituellement les enfants⁴². Leur chevelure bouclée forme trois mèches sur le front. Tous deux portent autour du cou un collier auquel est suspendu un petit pendentif en forme de croissant de lune rappelant l'amulette de type *lunula* portée par les enfants à Rome et dans le monde gallo-romain⁴³. L'hypothèse d'une représentation de deux enfants, peut-être des jumeaux, semble devoir être privilégiée⁴⁴.

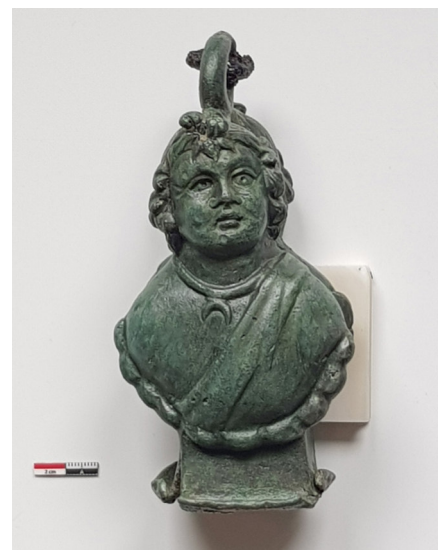
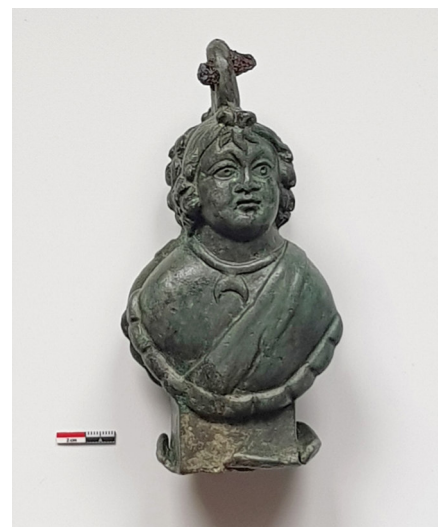


Fig.22 et 23 – Contrepoids de balance en bronze et lesté de plomb représentant des personnages dos-à-dos (© Office cantonal d'archéologie).



³⁸ Couche 21.

³⁹ Nous remercions M. Michel Trisconi, membre de l'Association des Témoins du Passé, de nous avoir fourni une copie de cette ancienne photographie de Vionnaz.

⁴⁰ Premières images aériennes de Vionnaz datant de 1935, Swisstopo, ressource en ligne.

⁴¹ Il pourrait se trouver dans l'un des comblements de la fosse **54** (phase 5).

⁴² DASEN 2017, p.265, p.272.

⁴³ DASEN 2003, pp.286-288.

⁴⁴ Le dieu romain Janus est habituellement représenté comme un homme adulte barbu à double visage (COMMELIN 1960, pp.196-198). Cette divinité possède également comme attributs une clé et un bâton. Aucun de ces éléments ne figure sur le contrepoids de balance de Vionnaz. Cette interprétation semble par conséquent devoir être écartée.

Tesselles

La découverte de trois tesselles en matériau lithique (K020-1 ; K029-1 ; K031-1) mérite également d'être soulignée. L'une des tesselles provient des déblais du chantier (K020-1). Une autre a été découverte dans le remblai de nivellement du terrain avant la construction de l'entrée I (phase 2A) (couche 98, K031-1). Enfin, la troisième provient d'une couche d'occupation à l'intérieur du bâtiment B4 (phase 2B) (couche 114, K029-1). Au moins un bâtiment du domaine devait ainsi disposer d'une salle dotée d'un sol orné de tesselles (*opus signinum*), voire d'une mosaïque (*opus tessellatum*).

Base de colonne en calcaire

A proximité de la fouille, une base de colonne en calcaire, d'époque romaine, sert actuellement de base pour l'un des poteaux porteurs d'un appentis devant le bâtiment du 2 de la Rue du Four (parcelle 301) (**Fig.24**). Elle provient très probablement de la *villa* gallo-romaine de Vionnaz.



Fig.24 – Base de colonne en calcaire servant actuellement à soutenir l'un des poteaux porteurs d'un appentis devant l'un des bâtiments de la rue du Four.

8. UN PREMIER BILAN

Les fouilles de 2019 ont permis de localiser l'une des entrées de la *villa* gallo-romaine de Vionnaz ainsi que quelques-unes de ses dépendances. On ignore la date exacte de la création du domaine. La présence d'une fosse datant du Second âge du Fer témoigne d'une occupation diffuse ou sporadique avant la période romaine. La *villa* de Vionnaz appartient à la catégorie des *villae rusticae*. La *pars urbana* est localisée en contrebas de l'ancienne église, comme l'indique la découverte en 1851 d'un corps de bâtiment comprenant notamment un ensemble thermal (**Relevé 16**). Les fouilles de 2019 ont permis de localiser environ 140 m plus au nord l'enceinte et l'une des entrées du domaine, ainsi que trois de ses dépendances (*pars rustica*). La *villa* de Vionnaz s'apparente ainsi aux *villae* pourvues d'une enceinte et à plan épars comme à Sion/Sous-le-Scex⁴⁵, Ardon⁴⁶, Saillon⁴⁷ ou encore Monthey/Marendeux⁴⁸.

L'exploitation du domaine s'est probablement poursuivie jusqu'au cours du haut Moyen Age. Le remarquable état de conservation de certains bâtiments appartenant à la *pars rustica* pourrait indiquer leur utilisation jusqu'au Moyen Age. Localisées à moins de 150 m à l'ouest du bâtiment thermal découvert en 1851, l'ancienne église, attestée dès le 12^e siècle, et la tour du prieur de Lutry, mentionnée par les sources dès le 14^e siècle, ont peut-être été édifiées à proximité, voire sur les ruines de bâtiments romains.

⁴⁵ HALDIMANN, PACCOLAT 2019.

⁴⁶ *Vallis Poenina* 1998, pp.181-183.

⁴⁷ PACCOLAT, GUEX 2010.

⁴⁸ PACCOLAT 2004, pp.283-292.

9. BIBLIOGRAPHIE

- BLONDEL 1955 BLONDEL L., « Les thermes romains de *Tarnaia* (Massongex) », *Vallesia*, X, 1955, pp.43-58.
- COMMELIN 1960 COMMELIN P., *Mythologie grecque et romaine*, Paris, 1960.
- DASEN 2003 DASEN V., « Les amulettes d'enfants dans le monde gréco-romain », *Latomus*, T62, Fasc.2, 2003, pp.275-289.
- DASEN 2017 DASEN V., « L'enfant qui ne sourit pas », in *Revue archéologique*, 2, 2017, pp.262-283.
- DESCHLER-ERB, WINKLER 2016 DESCHLER-ERB E., WINKLER A., « Cornillon VS, eine neue Höhengiedlung im Chablais. Forschungsarbeiten des Fachbereichs Prähistorische Archäologie der Universität Zürich in den Jahren 2014/15 », *Annuaire d'Archéologie Suisse* 99, 2016, pp.117-142.
- DUBUIS, LUGON 1995 DUBUIS F.-O., LUGON A., « Les premiers siècles d'un diocèse alpin : recherches, acquis et questions sur l'évêché de Sion », *Vallesia*, L, 1995, pp.1-196.
- DAVID-ELBIALI 2000 DAVID-ELBIALI M., *La Suisse occidentale au II^e millénaire av. J.-C. Chronologie, culture, intégration européenne*, CAR 80, Lausanne, 2000.
- ELSIG 2015 ELSIG P., *Les monuments d'art et d'histoire du canton du Valais, tome VII, Le District de Monthey*, Berne, 2015.
- HALDIMANN, PACCOLAT 2019 HALDIMANN M.-A., PACCOLAT O. et al., *Sion, Sous-le-Scex (Valais, Suisse). III. Développement d'un quartier de la ville antique*. CAR 176, *Archaeologia Vallesiana* 16, Lausanne 2019.
- PACCOLAT 2004 PACCOLAT O., « Etablissements ruraux du Valais romain : état de la question », *Bulletin d'études préhistoriques et archéologiques alpines*, 2004, pp.283-292.
- PACCOLAT, GUEX 2010 PACCOLAT O., GUEX M.-P., *Saillon (LA08), « Proz de la Grange », maison Cataldi*, Sion, 2010.
- PIGNAT 2002 PIGNAT G., « L'abri de Châble-Croix, un camp de chasse et de pêche en plaine du Rhône », in: Collectif, *Premiers hommes dans les Alpes, de 50'000 à 5'000 avant Jésus-Christ. Catalogue de l'exposition*, Sion, 2002, pp.165-169.
- Vallis Poenina* 1998 COLLECTIF, *Vallis Poenina. Le Valais à l'époque romaine (I^{er} siècle – V^e siècle après J.-C.)*, catalogue de l'exposition du musée cantonal d'archéologie, Sion, du 28 novembre 1998 au 29 août 1999, Sion 1998.

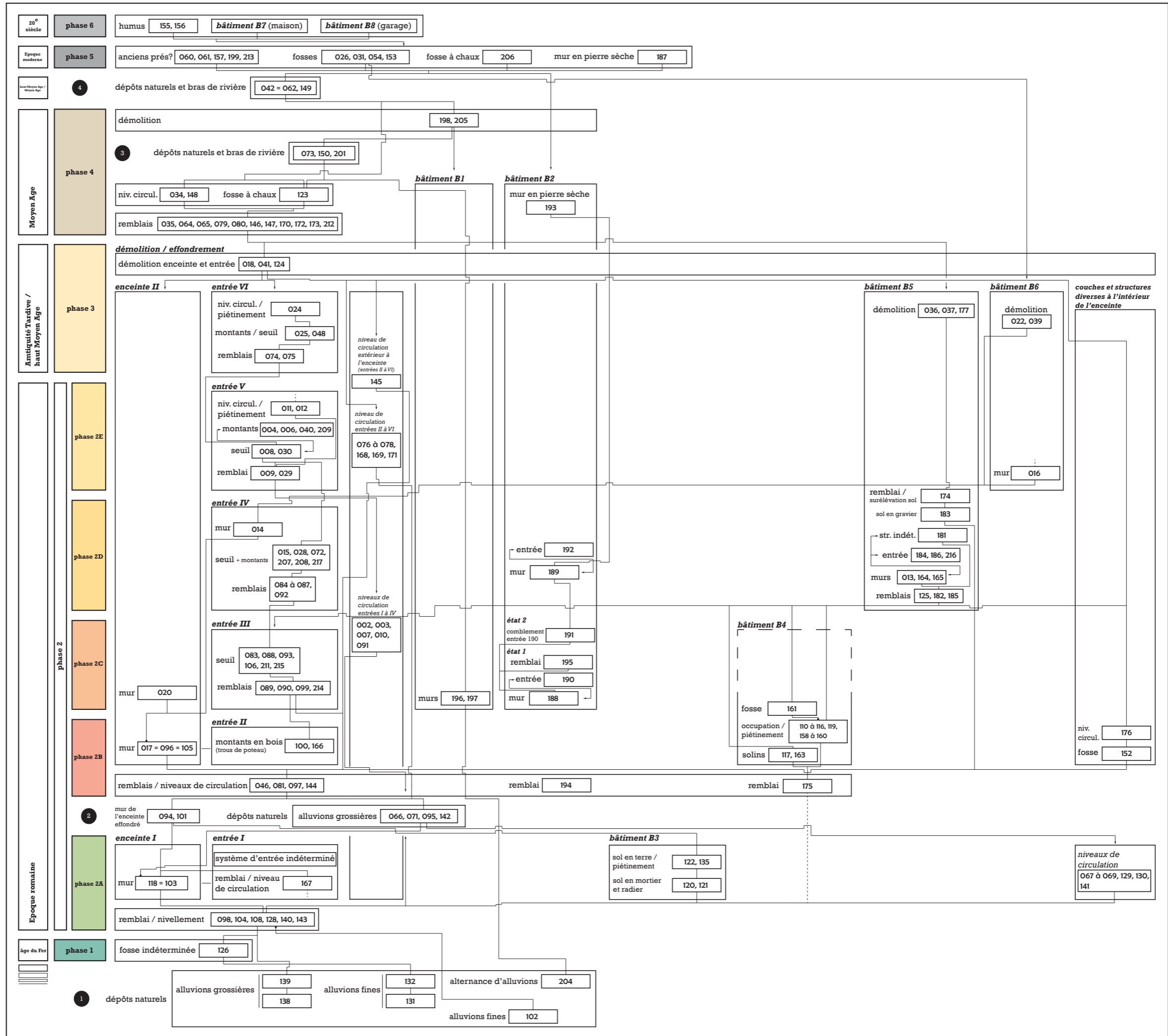
ANNEXES

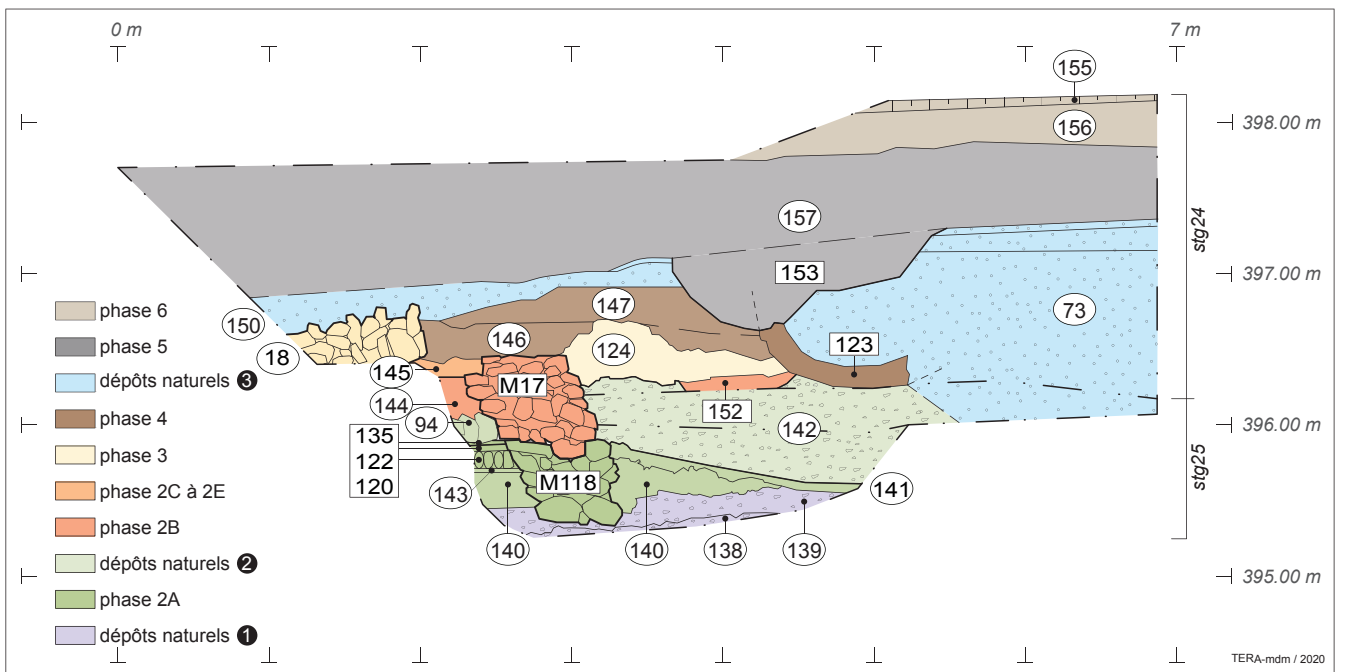
- Liste des unités de terrain (UT)
 - Liste des relevés
 - Listes des ensembles archéologiques (Complexes (K))
 - Listes des ensembles archéologiques
 - Mobilier céramique: décompte et datation
-



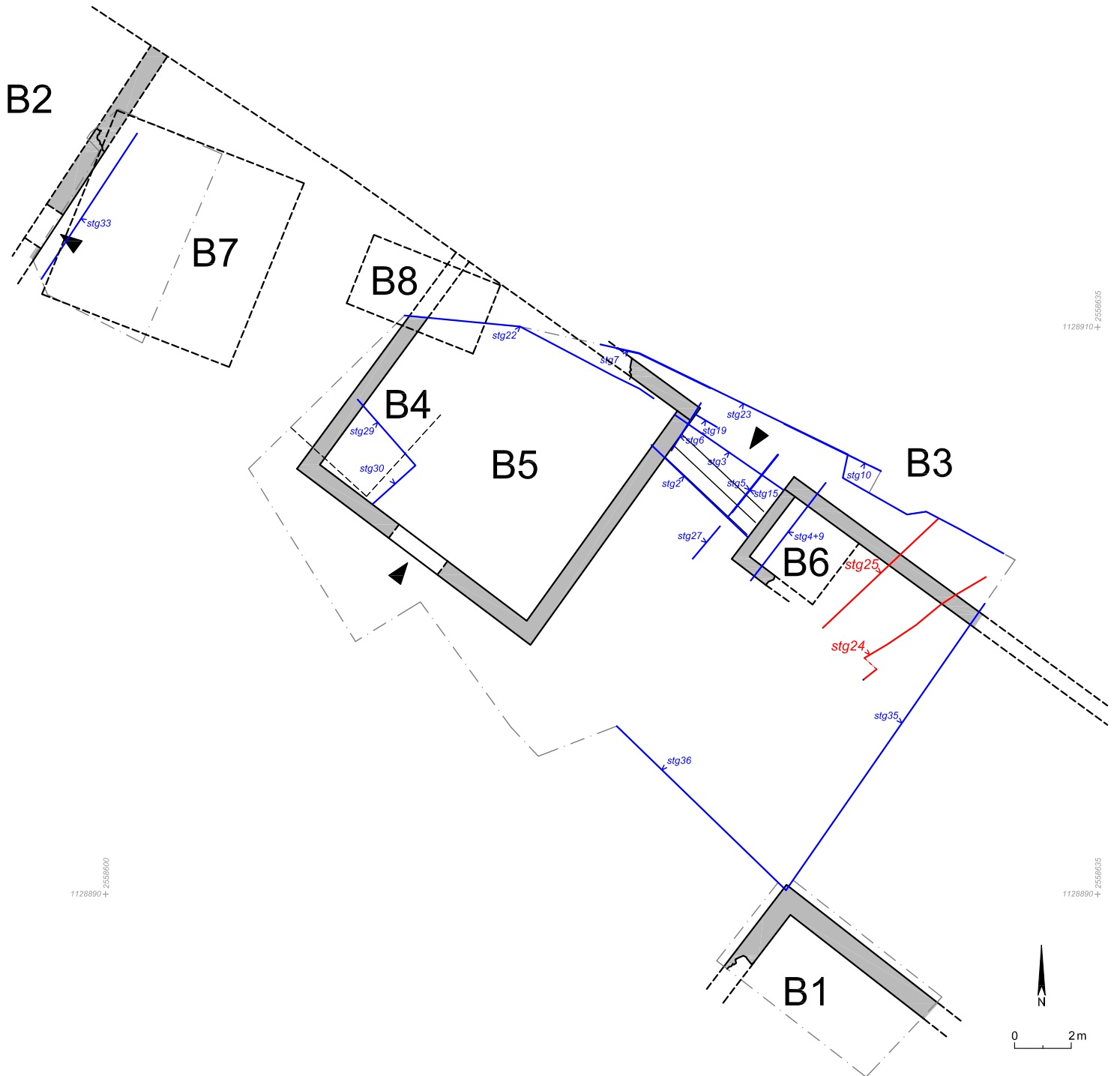
Relevé 1 – Plan des différentes étapes de l'intervention archéologique.

Diagramme chrono-stratigraphique

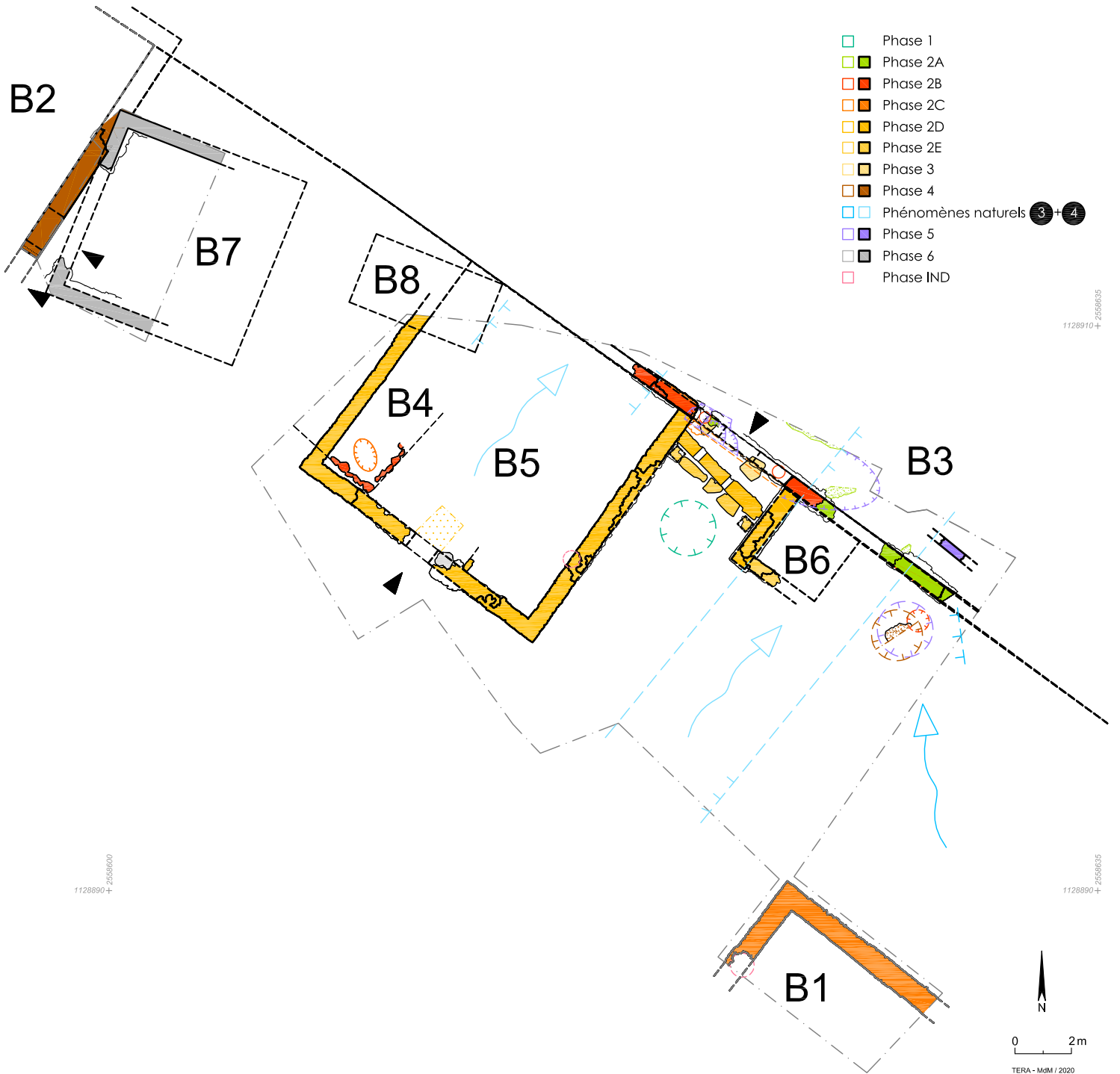




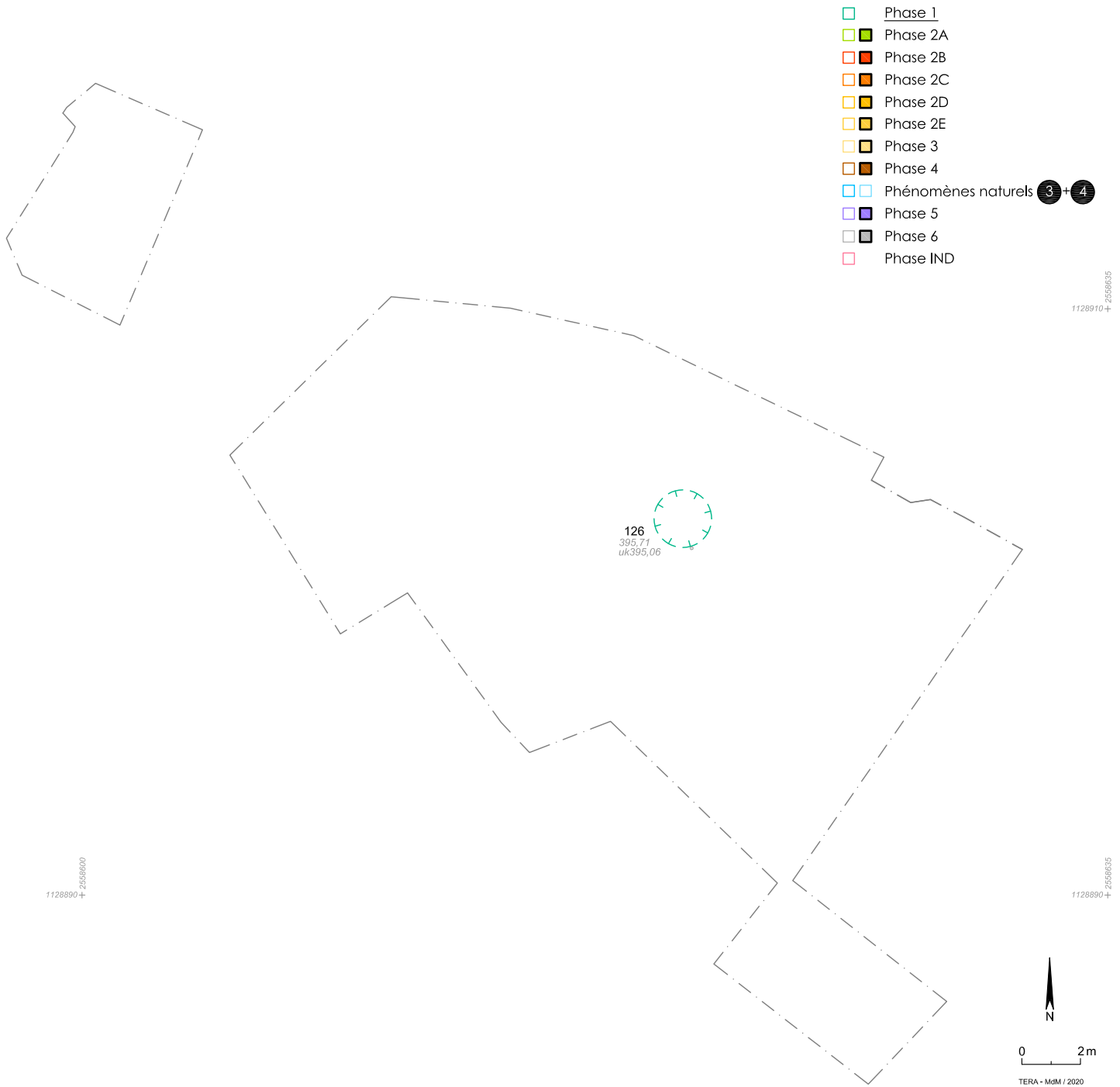
Relevé 3 – Les profils stg24 et 25 (pour la situation des profils, voir relevé 4).



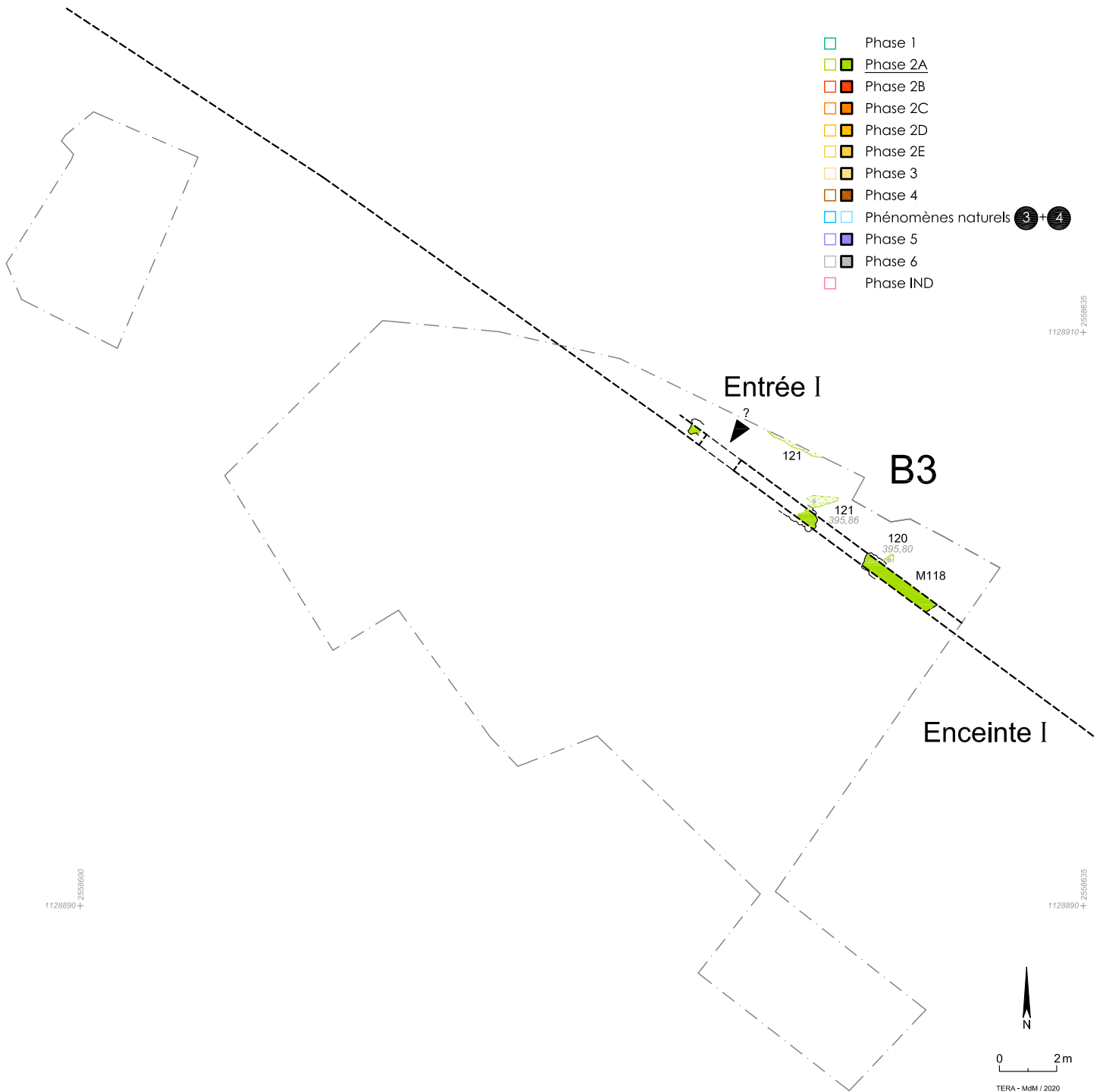
Relevé 4 – Plan compilé des vestiges avec situation des bâtiments et des profils.



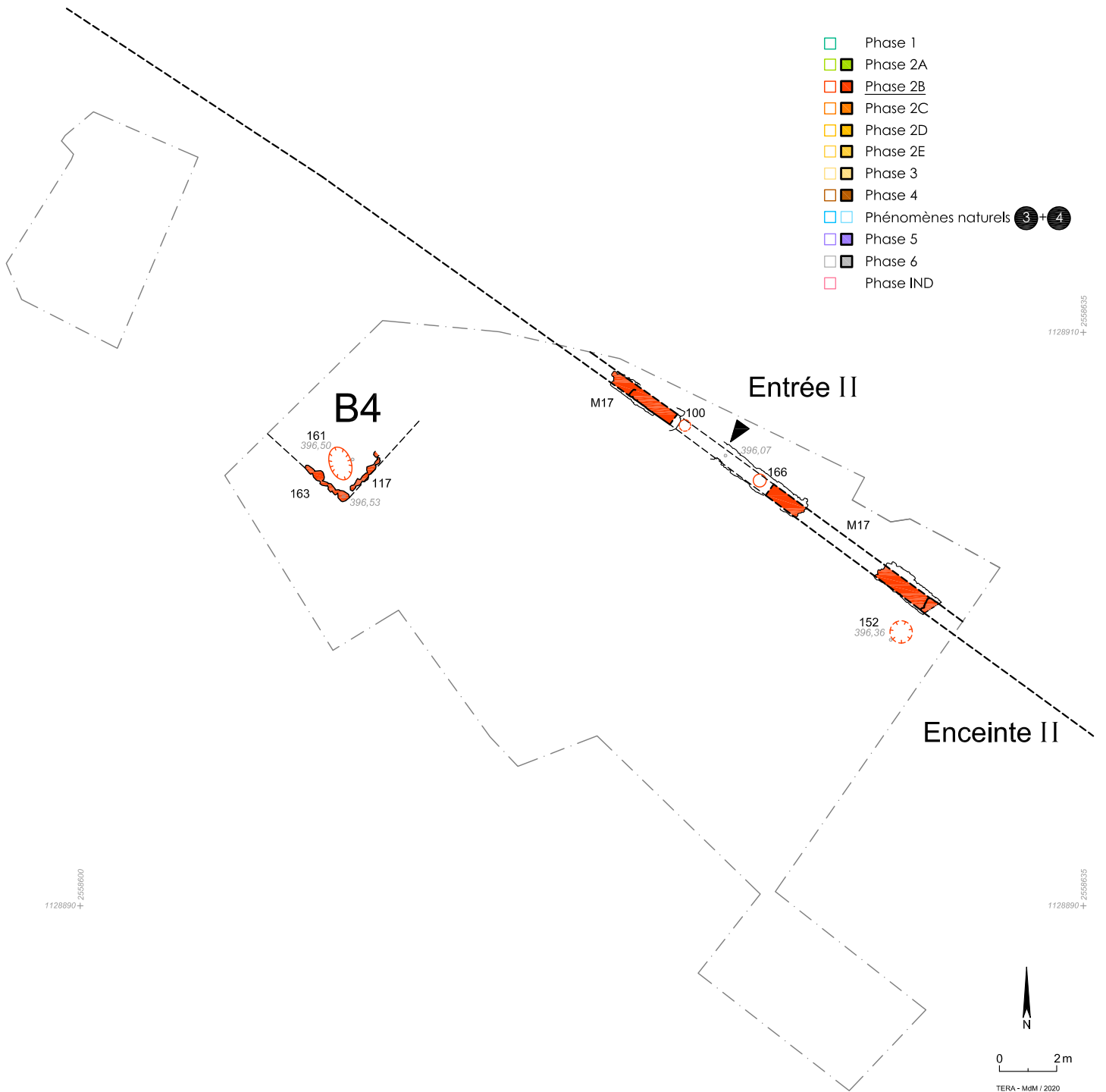
Relevé 5 – Plan compilé des phases.



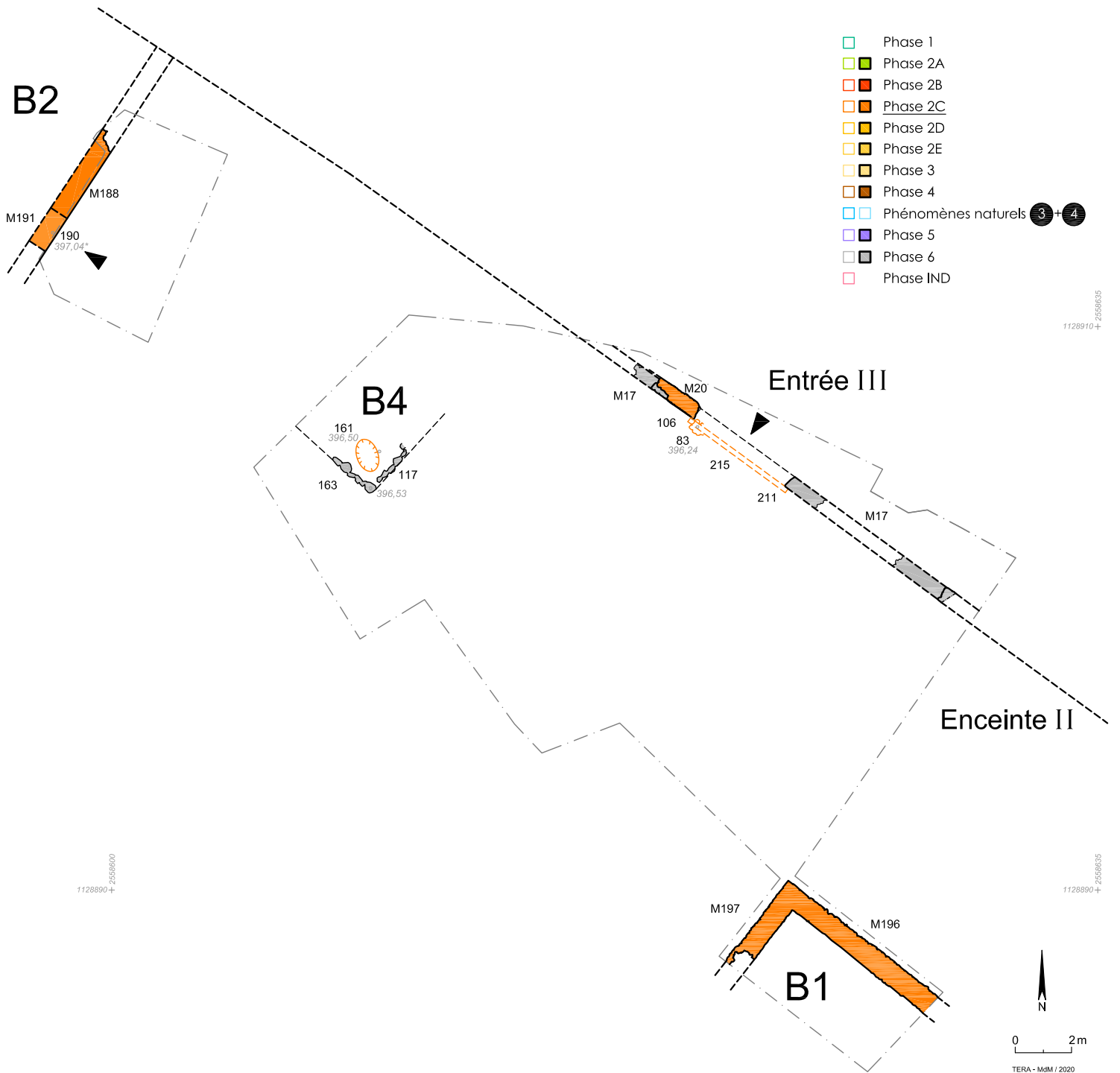
Relevé 6 – Plan de la phase 1.



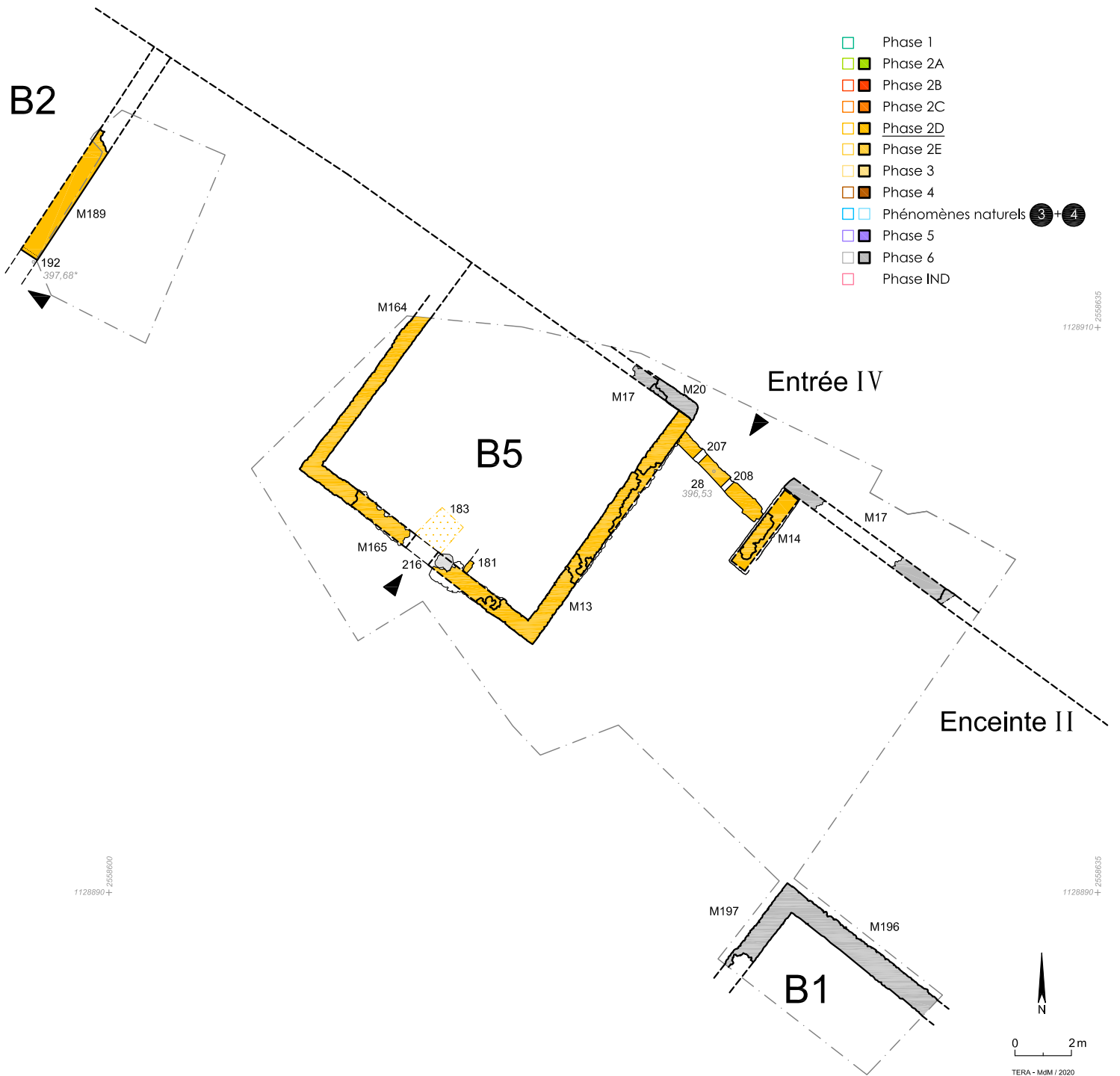
Relevé 7 – Plan de la phase 2A.



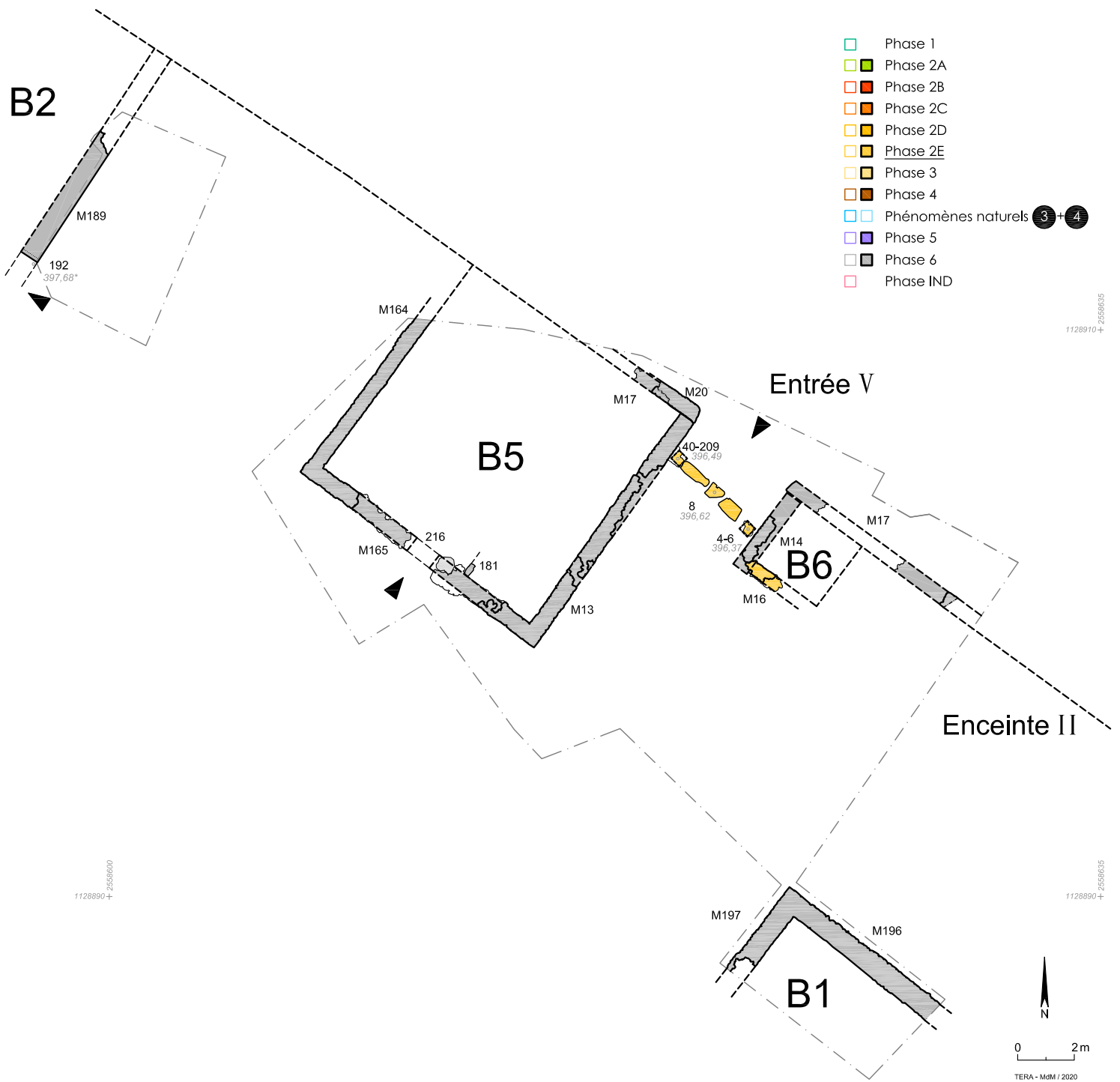
Relevé 8 – Plan de la phase 2B.



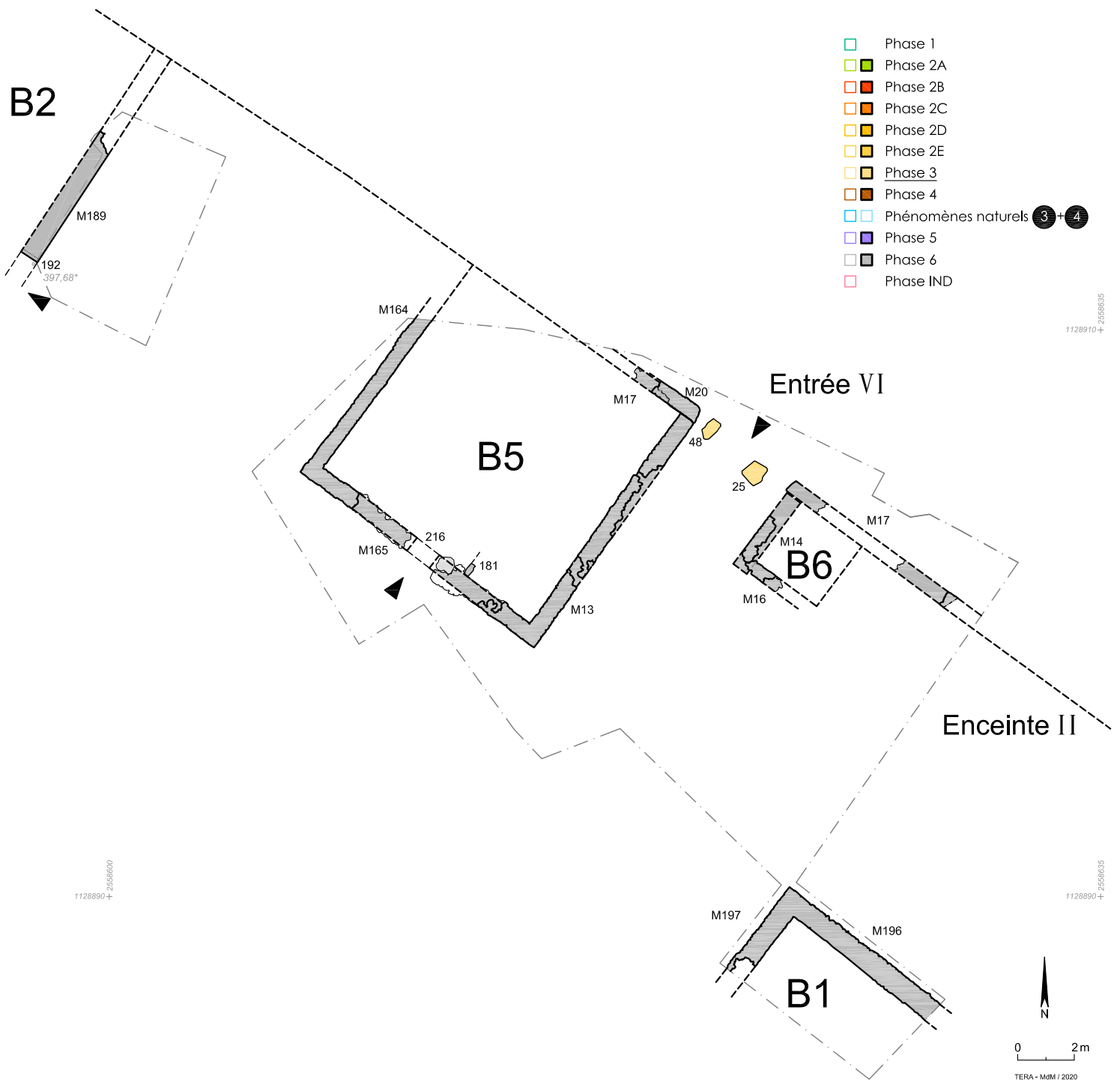
Relevé 9 – Plan de la phase 2C.



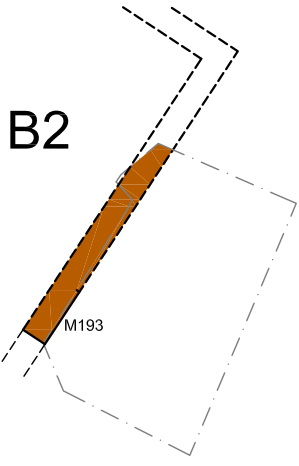
Relevé 10 – Plan de la phase 2D.



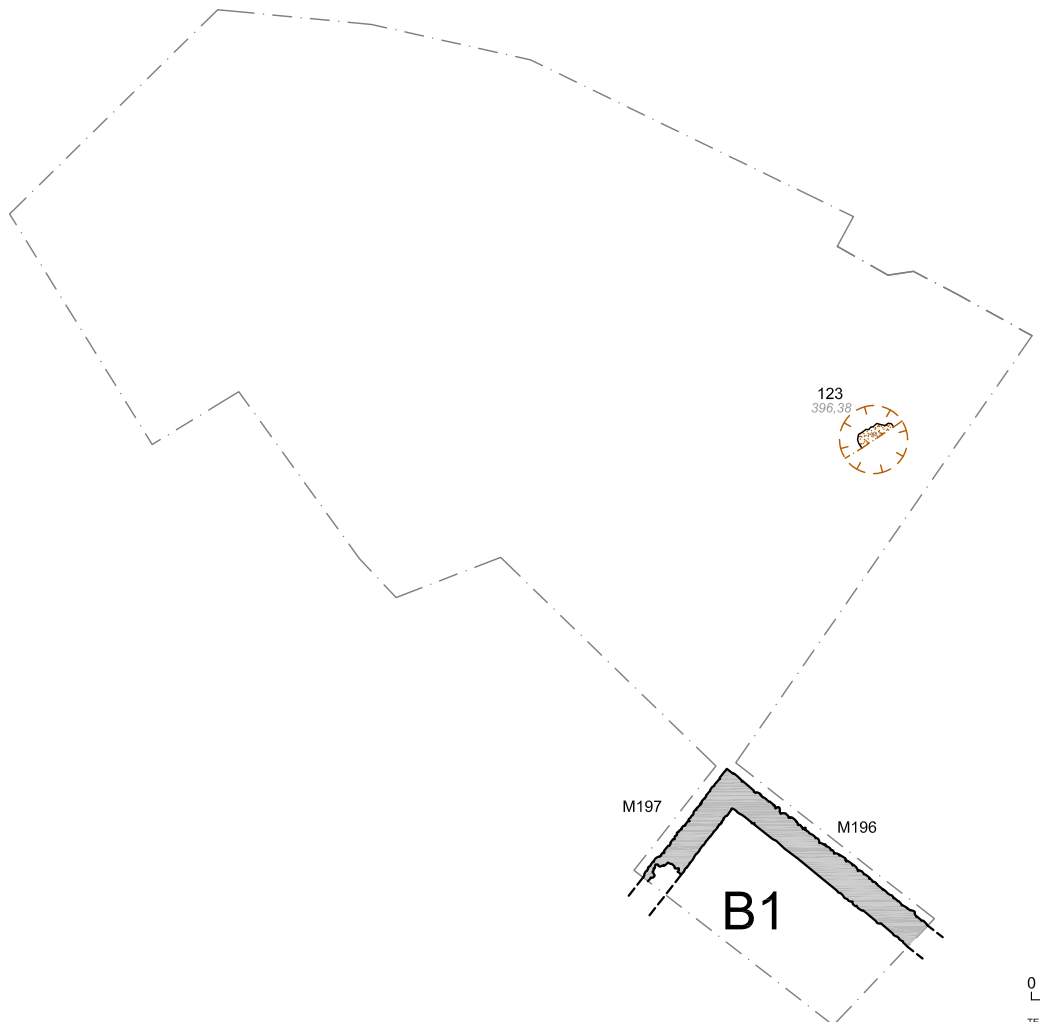
Relevé 11 – Plan de la phase 2E.



Relevé 12 – Plan de la phase 3.



- Phase 1
- Phase 2A
- Phase 2B
- Phase 2C
- Phase 2D
- Phase 2E
- Phase 3
- Phase 4
- Phénomènes naturels 3 4
- Phase 5
- Phase 6
- Phase IND



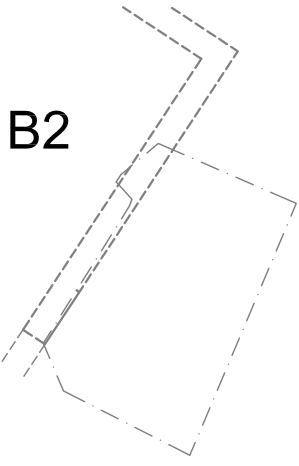
1128890+ 2456600

1128890+ 2456600

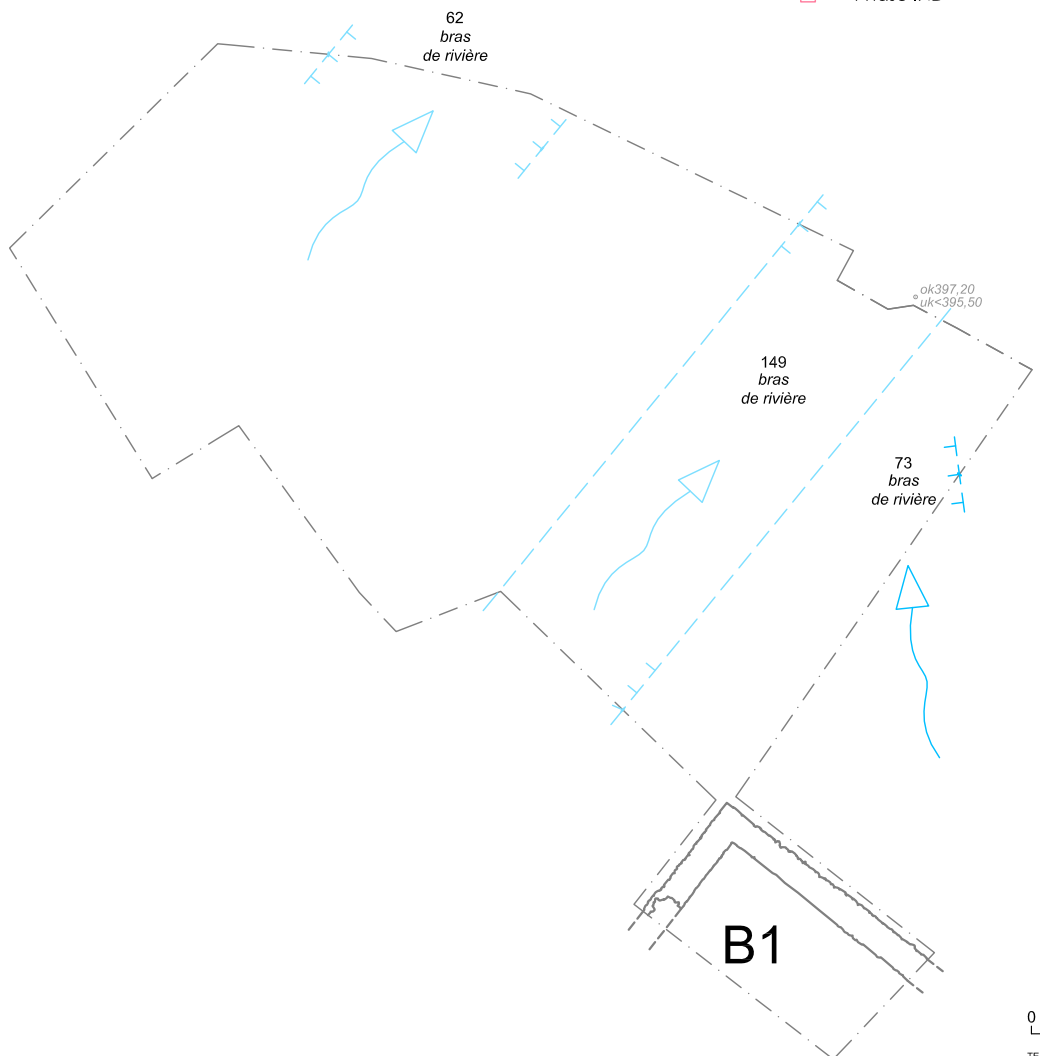
1128890+ 2456600

Relevé 13 – Plan de la phase 4.

B2



- Phase 1
- Phase 2A
- Phase 2B
- Phase 2C
- Phase 2D
- Phase 2E
- Phase 3
- Phase 4
- Phénomènes naturels **3** + **4**
- Phase 5
- Phase 6
- Phase IND

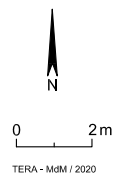


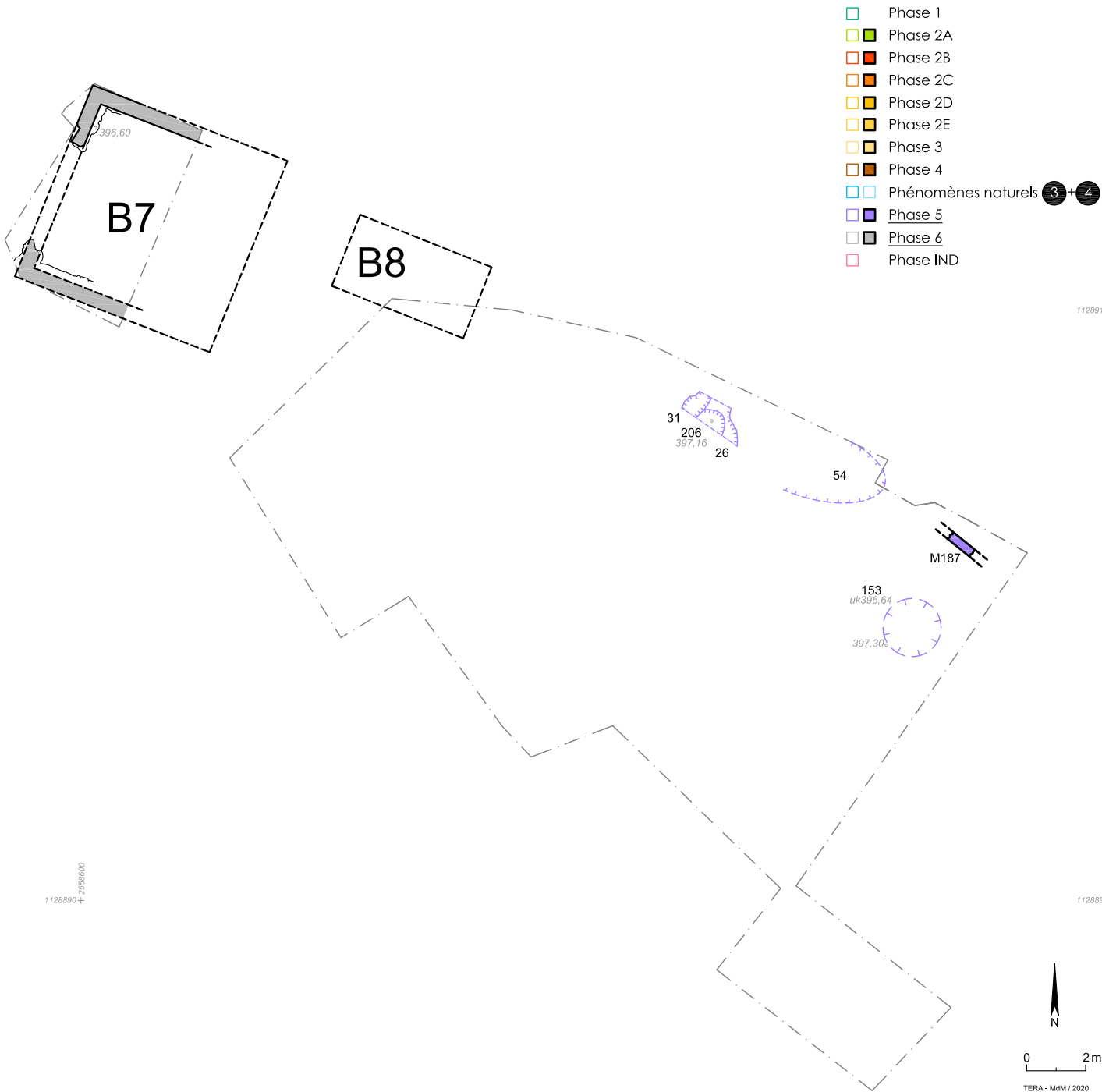
1128890+ 2456600

1128890+ 2456600

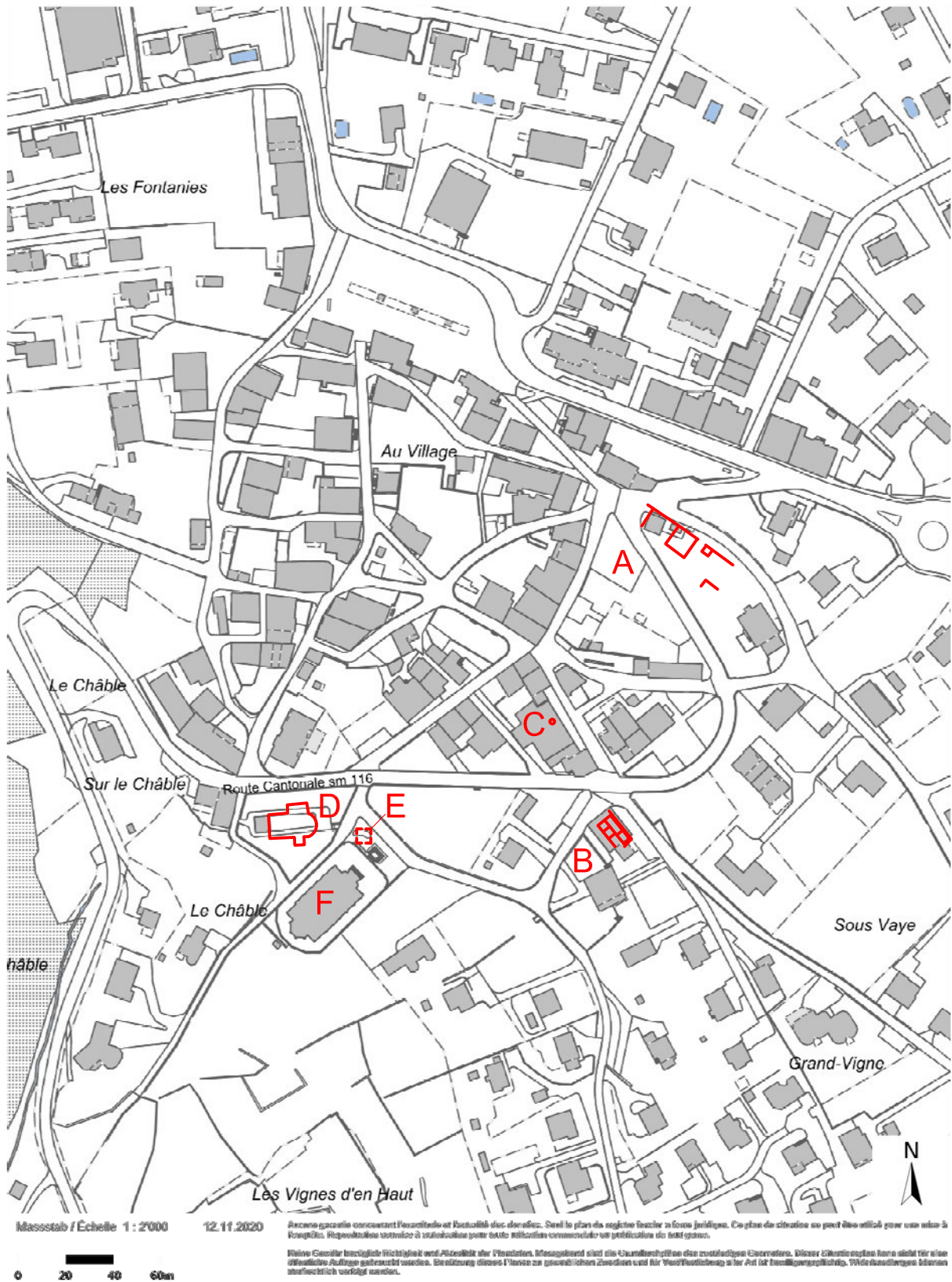
1128890+ 2456600

B1





Relevé 15 – Plan compilé des phases 5 et 6.



Relevé 16 – Plan du cadastre actuel avec localisation des découvertes archéologiques depuis le 19e siècle. A) Enceinte et entrée du domaine avec bâtiments appartenant à la *pars rustica* de la villa (fouilles 2019). B) Corps de bâtiment appartenant à la *pars urbana* de la villa (d'après croquis de 1851). C) Autel dédié à Jupiter. D) Ancienne église. E) Emplacement et plan supposés de la tour du prieur de Lutry. F) Eglise actuelle (achevée en 1903).



VIONNAZ

AU VILLAGE

Entrée, enceinte et dépendances
de la *villa* gallo-romaine